

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9906

Vendredi 28 Avril 2023

Le dialogue social aura repris

Pour pas grand-chose !

DIALOGUE SOCIAL



Page 3

Appels insistants au soutien franc et clair à l'initiative marocaine d'autonomie de la part du Mexique et d'autres pays latino-américains



Page 2

Interpellation de 13 partisans de l'organisation terroriste "Etat islamique"



Page 6

Ligue des champions
Le WAC à l'assaut de Simba



Page 23

Appels insistants au soutien franc et clair à l'initiative marocaine d'autonomie de la part du Mexique et d'autres pays latino-américains



Lors d'un colloque organisé par le Sénat mexicain dans le cadre de la commémoration du 60^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Maroc et le Mexique, qui a regroupé des parlementaires, des universitaires et des chercheurs en sciences politiques, en droit international et relations internationales, la présidente de la commission de la justice de ladite institution parlementaire mexicaine, ancienne présidente du Sénat et ancienne ministre de l'Intérieur, Olga Sanchez Cordero, a souligné que son pays est appelé à soutenir le processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour parvenir à une solution définitive à la question du Sahara marocain.

La responsable politique mexicaine a, en outre, ajouté que « les deux pays célèbrent le 60^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques. Rabat et Mexico ont des dénominateurs culturels et historiques communs, mais aussi un important potentiel économique qui peut faire avancer un partenariat stratégique dans le cadre de leur ouverture sur le monde ».

« Le Maroc est un allié stratégique qui peut soutenir l'ouverture politique et économique du Mexique sur le monde », a-t-elle mis en avant.

Par ailleurs, prenant part à ce colloque, le chercheur à l'Université Mohammed V de Rabat Mohamed Ben Abdelkader a développé que le Maroc et le Mexique sont plus que jamais appelés à tirer profit des grandes opportunités et des évolutions positives au niveau des relations bilatérales, notamment le poids politique et économique des deux pays au sein de leur environnement régional.

Pour sa part, l'ancien ambassadeur du Mexique à Rabat, Andrés Ordóñez, a relevé que le processus de développe-

ment que connaît le Maroc, notamment dans ses provinces du Sud, confirme l'approche stratégique adoptée par le Royaume dans sa politique intérieure et étrangère.

Tout cela rappelle, concernant particulièrement la cause de l'intégrité territoriale de notre pays, le webinaire organisé, en avril 2022, à partir de Mexico, par la Coalition pour l'Autonomie du Sahara (AUSACO) qui avait réuni d'éminentes personnalités mexicaines et espagnoles pour dresser un état des lieux des perspectives relatives au dossier du Sahara marocain dans les pays d'Amérique latine, à la lumière de la nouvelle position ibérique soutenant l'Initiative marocaine d'autonomie comme étant la base la plus réaliste, crédible et sérieuse pour la résolution de ce différend régional artificiel.

Le professeur de droit international à l'Université nationale autonome de Mexico, Juan de Dios Gutierrez Baylon, avait souligné, à cet égard, que « la nouvelle position de l'Espagne s'inscrit dans le cadre de l'organisation des Nations unies et de la légalité internationale », en cela qu'elle « reprend les termes exacts de toutes les résolutions du Conseil de sécurité depuis la présentation de l'Initiative marocaine d'autonomie ».

L'universitaire mexicain avait étayé son analyse en notant que « le référentiel onusien sur la question du Sahara marocain repose sur trois éléments que sont le processus des tables rondes (avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du « polissage »), la finalité de ce processus, à savoir une solution politique réaliste, pragmatique, durable et basée sur le compromis, et la prééminence de l'initiative d'autonomie, qualifiée de sérieuse et crédible dans toutes les résolutions du Conseil de sécurité ».

Baylon avait estimé, là-dessus, que

la position de l'Espagne était en parfaite harmonie avec les règles du droit international car « l'autonomie est la seule solution à garantir le droit à l'autodétermination de la population du Sahara », relevant que, par ailleurs, la population de la région manifeste au quotidien son attachement à sa marocanité.

Le chercheur juriste avait rappelé, à ce propos, que le taux de participation enregistré dans les provinces du Sahara aux élections législatives, régionales et communales du 8 septembre 2021, était le plus élevé de tous ceux des autres régions marocaines.

Et de souligner que la position espagnole est un modèle à suivre pour tous les pays d'Amérique latine, particulièrement ceux qui continuent de reconnaître la pseudo-rasd.

Pour lui, « l'Amérique latine doit rejoindre la dynamique historique en faveur de l'initiative d'autonomie et ne peut pas rester en marge de l'histoire en demeurant figée dans des concepts dogmatiques datant de la guerre froide ».

D'ailleurs, a-t-il rappelé, plus de 70% des pays qui reconnaissaient la pseudo-rasd dans les années 80 ont retiré leur reconnaissance, tout en considérant que le maintien, par ailleurs, de la reconnaissance de cette entité fantôme par le Mexique est une « aberration historique qui doit être corrigée ».

Pour sa part, l'expert en développement international, Pedro Diaz de la Vega, a souligné que l'appui international croissant à l'initiative d'autonomie reflète le positionnement de la région en tant que hub économique à l'échelle continentale grâce aux chantiers mis en œuvre dans le cadre du Nouveau modèle de développement des provinces du Sud du Royaume.

De la Vega a rappelé, à cet effet, que « c'est à la faveur d'efforts incommensurables déployés par le Maroc qui ont

permis d'ériger le Sahara marocain en une région de stabilité, de prospérité et d'avenir pour le développement de l'ensemble du continent africain ».

Pour cet expert mexicain des relations internationales, la dynamique de développement de la région, l'ouverture de nombre de représentations consulaires dans les grandes villes du Sahara marocain et la décision américaine du 10 décembre 2020 de reconnaître la marocanité du Sahara « convergent pour créer la réalité de l'inévitabilité de la marocanité du Sahara et de l'initiative d'autonomie comme seul point d'arrivée au processus politique de l'ONU sur la question du Sahara marocain ».

Et de préciser que « le Mexique est appelé à agir en conséquence et prendre en compte les droits légitimes du Maroc, la réalité sur le terrain, la situation géopolitique de son espace immédiat et la volonté réelle de la population du Sahara ».

Selon lui, ces facteurs devraient l'enjoindre à s'inscrire dans la dynamique vertueuse de l'évolution du dossier à travers un appui clair et franc à l'initiative d'autonomie.

Ainsi, au-delà de la légitimité historique et de la légalité internationale de la cause de l'intégrité territoriale du Royaume, les orientations prodigieuses et pertinentes de la diplomatie marocaine, sous la direction clairvoyante de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, marquant les développements de ses relations internationales, de sa coopération régionale et continentale et de la diversification rationnelle et fructueuse de ses partenariats Sud-Sud et Nord-Sud, les perspectives d'avenir en la matière, au vu de l'évolution positive en cours, sont réellement prometteuses, n'en déplaise aux ennemis directs ou inavoués de notre paisible pays.

Rachid Meftah

Le dialogue social aura repris Pour pas grand-chose !



«**D**es avancées ont été enregistrées. Mais beaucoup reste à faire », c'est ainsi qu'une récente étude a évalué le bilan du dialogue social une année après son relancement en avril 2022. En effet, nombreuses sont les carences soulignées par cette étude publiée par le Centre de dialogue public d'études modernes (CDPEM) et destinée à analyser le bilan de la première année sociale (2022-2023).

Ratages

Parmi ces carences entachant l'action gouvernementale dans la mise en œuvre des résultats de l'accord du 30 avril 2022, l'étude considère que le consensus positif qui s'est produit lors de la signature «n'a pas duré longtemps», à cause, d'une part, de la passivité du gouvernement à mettre en œuvre certaines des obligations convenues, et d'autre part, du non engagement des parties à mettre en place les exigences en lien avec l'établissement de la paix sociale et l'institutionnalisation du dialogue social au niveau territorial.

A ce propos, ladite étude a relevé un certain nombre de lacunes comme le retard enregistré au niveau de la publication du rapport annuel sur le climat social programmée en mars dernier ainsi que la non restructuration du comité régional du dialogue social et le comité provincial, qui sont chargés d'étudier l'état du climat

des affaires et l'état du climat social au niveau régional et provincial.

L'étude a noté que les commissions régionales du dialogue social n'ont pas tenu leurs réunions périodiques au cours de l'année sociale, et que la commission de législation du travail prévue par le Pacte national pour l'institutionnalisation du dialogue social, chargée de suivre l'examen de la législation, n'a pas été activée.

L'étude a également souligné la non création de l'Observatoire national du dialogue social comme espace de consolidation de la tripartite. Idem pour l'Académie de formation dans le domaine de l'emploi et du climat social et les institutions qui travaillent sur l'intégration et la convergence des mécanismes du dialogue social.

L'étude a aussi enregistré la non activation d'un ensemble de dispositions liées à la mise en œuvre de l'accord social du 30 avril 2022, au niveau du secteur privé, qui connaît des problèmes structurels que les parties ont convenu de résoudre «rapidement et radicalement».

Désengagement

En outre, le CDPEM constate que le gouvernement n'a fait aucune offre concernant la mise en œuvre des engagements liés à la facilitation du travail des femmes, en particulier l'engagement de réduire le coût des salaires des travailleurs domestiques

et de leurs employeurs. L'Exécutif n'a pas été non plus en mesure de créer 100 crèches par an au profit des employés des entreprises, en allouant une subvention pour construire, préparer et équiper chaque crèche. Aussi, il n'a pas été capable, avec les partenaires sociaux et économiques, de relever le défi d'établir au moins 100 accords collectifs par an, puisque le bilan ne dépasse pas 16 accords au cours de cette année sociale.

Concernant le secteur public, ledit rapport observe que le gouvernement n'a pas respecté plusieurs engagements pris lors de l'année sociale 2022-2023. Tel est le cas de la mise en place d'une augmentation générale des salaires puisque le gouvernement n'est pas parvenu à trouver un compromis avec les partenaires sociaux relatif à l'opérationnalisation de cet engagement en septembre 2022.

Tel est le cas également de la révision du système fiscal sur le revenu qui n'a pas été activée. Ledit document cite aussi la non création d'une nouvelle échelle de promotion au sein de la fonction publique.

On reproche au gouvernement également une grande lenteur dans l'instauration du dialogue et dans l'opérationnalisation des accords au sein des établissements et des entreprises publiques ; la non adoption de nouvelles mesures législatives et réglementaires permettant au fonctionnaire lésé de faire face à l'impact des maladies et des acci-

dents de travail et la non révision des dispositions législatives en relation avec les congés maladies de moyenne et longue durées.

Les rédacteurs de ladite étude soulignent la non programmation des dialogues sectoriels au sein de la fonction publique sauf dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des finances ; la non ouverture de discussions destinées à adopter les accords de l'OIT ; la non promulgation de la loi réglementaire relative aux conditions de pratique du droit à la grève ; la non ouverture de discussions concernant le projet de loi relatif aux organisations syndicales, aux lois électorales professionnelles et à la révision du Code du travail.

Ras-le-bol général

Des critiques que partagent plusieurs syndicalistes qui sont nombreux à penser que les soi-disant acquis obtenus restent insuffisants et qu'il reste beaucoup à faire, notamment dans un contexte de morosité économique et sociale. En effet, nombreux sont ceux qui estiment que l'augmentation tant attendue des salaires, fixée à 150 ou 160 dirhams par mois par l'Exécutif, demeure foncièrement insignifiante si l'on mesure le gouffre effrayant creusé dans le budget des ménages du fait de l'inflation exponentielle touchant particulièrement les prix des denrées de première nécessité. Par ailleurs, ils soulignent que la hausse des salaires n'est pas la mesure adéquate faute d'un contrôle

rigoureux du Code du travail. Particulièrement dans cette conjoncture sociale difficile.

De leur côté, certains économistes craignent, par contre, d'entraîner le pays dans une spirale inflationniste, appelée également «boucle prix-salaire» ou «courbe de Phillips». Ce phénomène, comme l'explique Coline Vazquez, se produit lorsque la hausse des salaires alimente la hausse des prix. «Plus concrètement, les entreprises revalorisent la rémunération de leurs employés, ce qui augmente leurs coûts de production. Une charge supplémentaire qu'elles sont ensuite contraintes de répercuter sur leurs prix de vente pour ne pas réduire leurs marges de manière trop importante. Les prix sont donc à nouveau en hausse et réduisent le gain de pouvoir d'achat obtenu par les salariés grâce à la hausse des salaires».

A noter également que certaines contraintes pèsent encore sur le dialogue social, c'est le cas notamment du taux de l'impôt sur le revenu (IR), qui peut atteindre jusqu'à 38%, et celui des indemnités des responsables au sein des différents services.

Le droit de grève pose également problème ainsi que le dossier du dialogue social sectoriel en retard au niveau de certains ministères. En effet, et à l'exception des ministères de la Santé et de l'Éducation, le dialogue sectoriel est en retard dans de nombreux ministères.

Hassan Bentaleb

Nasser Bourita : *La diplomatie marocaine met à profit les réformes entreprises par le Royaume sous le leadership de S.M le Roi*



La diplomatie marocaine a mis à profit les réformes entreprises par le Royaume sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, a affirmé, mercredi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Intervenant à l'ouverture du colloque organisé par le Club diploma-

tique marocain en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des MRE, sur le thème : "Les grandes réformes Royales et leur impact sur le dynamisme de l'action diplomatique marocaine", M. Bourita a souligné que l'impact des réformes multiples menées par le Maroc ne se limite pas au niveau national mais trouve aussi écho à l'international.

Les réformes réalisées dans les domaines de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, de l'environnement ou de la migration procèdent d'une conviction marocaine et d'un contexte marocain, a expliqué le ministre lors de cette rencontre organisée à l'occasion du 67^{ème} anniversaire de la Journée nationale de la diplomatie marocaine, estimant que les contributions ap-

portées par le Maroc ont été également bénéfiques pour des problématiques internationales.

Ces réformes "profitent à la diplomatie marocaine et lui donnent de la légitimité" pour aborder ces questions sur la base de l'expérience marocaine, a-t-il argué.

"Ce n'est pas un hasard que le Pacte mondial sur les migrations a été adopté à Marrakech, que le Maroc préside depuis 7 ans le Forum mondial de lutte contre le terrorisme ou qu'il préside l'Africa Focus Group relevant de la Coalition mondiale contre Daech", a-t-il fait observer.

SM le Roi a choisi la réforme comme outil de consolidation de la stabilité, permettant ainsi au Maroc d'entreprendre des réformes économiques, sociales, juridiques et constitutionnelles globales, a relevé M. Bourita.

La réforme au Maroc "est une question globale et non ponctuelle ou opérée sous pression", a-t-il souligné, ajoutant que le Royaume n'entreprind pas des réformes "pour satisfaire une quelconque partie, mais elles découlent de la conviction de SM le Roi Mohammed VI que la réforme est un élément essentiel pour consolider la stabilité et interagir avec les volontés du peuple marocain".

La diplomatie marocaine avait un double rôle dans ces réformes, à travers leur enrichissement en s'ouvrant sur l'extérieur et leur promo-

tion à l'étranger en les érigant en acquis diplomatique, a enchaîné M. Bourita, notant que les "réformes, leurs résultats et leurs processus constituent un outil puissant de coopération du Maroc avec les autres pays, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud".

M. Bourita s'est attardé, dans ce sens, sur l'expérience du Maroc dans la lutte contre la Covid-19, rappelant que la vision du Souverain depuis le début de la pandémie reposait sur trois points: que le Maroc ne dépend pas d'un autre pays, que le Royaume partage ses solutions avec ses frères et partenaires et qu'il tire les leçons qui s'imposent de cette expérience.

Le Maroc qui a entrepris un ensemble de mesures pour lutter contre la pandémie n'a été un fardeau pour aucun autre pays. Il s'est développé et appuyé sur ses points forts, a-t-il assuré, ajoutant que lorsque le Royaume a été en mesure de fabriquer les équipements de protection contre la pandémie, la première chose à laquelle SM le Roi a pensé était le moyen de partager ces solutions avec les pays africains.

Et de conclure que les réformes entreprises par le Royaume influent désormais sur les positions de certains pays par rapport à la cause nationale, notant que ces réformes "dérangent parfois certains, tandis que d'autres les considèrent comme des défis, ce qui engendre des malentendus".

L'expérience du Maroc en tant que partenaire pour la démocratie auprès de l'APCE saluée à Strasbourg

La section parlementaire marocaine a dressé, lors de la 2^{ème} partie de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à Strasbourg, le bilan du statut de partenaire pour la démocratie dont elle jouit auprès de cette assemblée depuis plus de 11 ans, qualifiant le Maroc de modèle pour les nouveaux partenaires qui ambitionnent d'intégrer ce cadre innovant de coopération Nord-Sud.

Dans un communiqué, la Chambre des représentants indique que cette session, qui se tient du 24 au 28 avril au siège du Parlement européen, "intervient dans un contexte particulier marqué par une forte inquiétude des pays membres et partenaires de l'APCE et leur manque de visibilité face à la situation sécuritaire internationale actuelle".

Lors de l'examen d'un rap-

port sur le fonctionnement du partenariat pour la démocratie dans son ensemble, soumis par la Commission des questions politiques et démocratie et adopté en plénière, l'expérience marocaine a été unanimement saluée par les membres, qui ont néanmoins souligné les efforts qui restent à faire par d'autres partenaires, poursuit le communiqué.

"Riche de son expérience réussie, la délégation marocaine a mis en exergue son bilan positif en ce qui concerne la réalisation des engagements pris en adéquation avec le référentiel européen en matière de démocratie parlementaire, de primauté du droit et de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Et partant, elle a réitéré son ambition légitime de jouir d'un partenariat avancé auprès de l'APCE", relève-t-on de même source.

Elle a, par ailleurs, proposé



aux membres d'examiner la possibilité de mettre en place un "dispositif de veille démocratique" selon des paramètres à convenir, pour aider les pays du voisinage qui le souhaitent à consolider leurs acquis démocratiques ou ceux en proie à la régression démocratique qui connaît une recrudescence inquiétante en temps de crise.

Parallèlement à leur participation à la session plénière et aux travaux des différentes

commissions, les membres de la délégation marocaine se sont entretenus avec plusieurs membres des délégations nationales auprès de l'APCE sur des questions d'intérêt commun, conclut le communiqué.

La commission des AE fustige la participation d'un représentant du polsario à un séminaire au Sénat colombien et réitère son respect de l'intégrité territoriale du Maroc



La majorité des membres de la commission des Affaires étrangères du Sénat colombien ont fustigé, mercredi, la participation d'un représentant du mouvement séparatiste front polsario à un séminaire au Sénat sur les relations entre l'Afrique et la Colombie, et rejeté "catégoriquement" tout type de relation avec les séparatistes.

Huit sénateurs sur les douze membres qui composent la commission des Affaires étrangères ont signé une motion dans laquelle ils ont rappelé que ce mouvement séparatiste « n'est pas reconnu comme pays par les Nations Unies et ne représente, en

aucun cas, un partenaire pour la Colombie », réaffirmant « les principes fondamentaux de notre diplomatie, qui est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats ».

Les signataires soulignent qu'à « l'initiative de la Présidente de la deuxième commission du Sénat de la République (Affaires étrangères), une réunion se tient ce 26 avril 2023 pour faire le point sur la nécessité de renforcer les relations entre l'Afrique et la Colombie, en vue de stimuler les relations diplomatiques, économiques, commerciales et culturelles entre l'Afrique et la Colombie et de faire le point sur l'histoire et la situation du

continent afin d'ouvrir un espace de dialogue pour renforcer un agenda commun ».

« Dans l'esprit d'élargir et de diversifier nos relations avec ce continent important, les membres de la deuxième commission du Sénat, se félicitent de l'initiative visant à renforcer les liens entre la Colombie et les pays africains et à ouvrir des espaces de dialogue pour renforcer la coopération dans tous les domaines », poursuit la motion, qui a été endossée par les partis les plus représentatifs au Sénat, tant de la majorité que de l'opposition.

« Cependant et compte tenu de l'un des principes fondamentaux de

notre diplomatie, qui est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, nous rejetons profondément et catégoriquement tout type de relation (avec le polsario) et plus encore la participation (par visioconférence à cette réunion tenue) au Sénat de la République de représentants du mouvement séparatiste du Front Polisario, qui n'est pas reconnu comme un pays par les Nations Unies et ne représente en aucun cas un partenaire pour la Colombie », lit-on dans le texte de la motion.

Les signataires rappellent, dans ce contexte, que « la motion publiée par le Sénat de la République de Colom-

bie, le 19 octobre 2022, signée par 63 sénateurs (sur 108) issus de diverses tendances politiques, dans laquelle nous avons exprimé notre ferme position de soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc » qualifiant le Royaume comme « un allié avec lequel nous entretenons d'excellents liens d'amitié, qui nous lie historiquement depuis près d'un demi-siècle, et qui représente pour la Colombie un partenaire stratégique et privilégié en Afrique et dans le monde arabe, compte tenu de son leadership et de sa reconnaissance aux niveaux régional, continental et mondial ».

Affirmant leur « adhésion au principe d'un seul Maroc », les signataires réitèrent leur « soutien à l'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara, dont la prééminence est consacrée par les 18 résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies depuis 2007 et qui préserve la souveraineté et l'intégrité territoriale du Maroc », conclut le texte de la motion.

La motion a été signée par Antonio José Correa Jimenez du Parti de la U (opposition) vice-président de la Commission, Oscar Mauricio Giraldo Hernandez du Parti Conservateur (majorité), Lidio Arturo García Turbay du Parti Libéral (majorité), Iván Leonidas Name Vasquez de Alliance Verte (majorité), Nicolás Albeiro Echeverry Alvaran du Parti Conservateur (majorité), Paola Andrea Holguín Moreno du Centre Démocratique (Opposition), José Luis Pérez Oyucla de Cambio Radical (Opposition), José Vicente Carreño Castro du Centre Démocratique (Opposition).

Cette motion de la Commission sera notifiée au ministre des affaires étrangères.

Une "journée du Royaume du Maroc" sera organisée le 30 novembre de chaque année au Congrès péruvien

La journée du Royaume du Maroc " au sein du Congrès péruvien a été officiellement institutionnalisée et sera célébrée le 30 novembre de chaque année, date anniversaire de la visite de SM le Roi Mohammed VI au Congrès du Pérou en 2004.

Un communiqué de l'ambassade du Maroc à Lima souligne que cette décision a été adoptée à l'initiative du groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc au Congrès, qui a tenu mardi au siège de l'institution législative sa deuxième réunion

institutionnelle.

L'initiative a été entérinée à l'unanimité des membres du groupe d'amitié, réuni sous la présidence d'Ernesto Bustamante Donayre, en présence d'Alva María Prieto, ex-présidente du Congrès et présidente en exercice de la Commission des Affaires Étrangères, ainsi que les autres membres du groupe représentant les différentes formations politiques du pays andin.

Le communiqué rappelle que le choix porté sur la date du 30 novembre pour célébrer « la journée du Royaume du Maroc »

au Congrès vise à commémorer la visite au Congrès péruvien de SM le Roi, rappelant la rencontre du Souverain avec le Président du Congrès de l'époque M. Antero Flores-Aráoz.

La même source souligne que « l'institutionnalisation officielle de « La journée du Royaume du Maroc » au Congrès de la République démontre l'excellence des relations législatives entre les deux pays et le vif intérêt manifesté par les membres du groupe parlementaire à renforcer davantage ces liens d'amitié et à promouvoir l'échange d'informations et

d'expériences, le dialogue, la coopération parlementaire et la concertation sur des sujets d'intérêt commun.

A cette occasion, « le groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc a réitéré la position du congrès en faveur du plan d'autonomie et de la souveraineté du Royaume sur l'ensemble du Sahara marocain, espérant une reconnaissance formelle du gouvernement péruvien de la proposition marocaine, unique solution au différend régional autour du Sahara, notamment dans le contexte international actuel ».

A rappeler que SM le Roi avait effectué en 2004 une visite officielle au Pérou, dans le cadre d'une tournée dans la région latino-américaine qui l'avait conduit notamment au Mexique, au Brésil, au Chili et en Argentine.

Cette visite, la première d'un chef d'Etat arabe et musulman au Pérou, avait insufflé une nouvelle dynamique aux relations entre le Maroc et cette région aux plans politique, économique, commercial et culturel et ouvert de larges perspectives à une coopération bilatérale prometteuse.

Interpellation de 13 partisans de l'organisation terroriste "Etat islamique"



Le Bureau Central d'Investigations Judiciaires (BCIJ), relevant de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST), a procédé, jeudi, en étroite coordination avec les services préfectoraux de la Police ju-

diciaire à l'interpellation de 13 individus partisans de la soi-disant organisation terroriste "Etat islamique", âgés de 19 à 49 ans.

Le parquet chargé des affaires de terrorisme et d'extrémisme a directement supervisé les procédures d'intervention et

d'interpellation des suspects suite à des opérations sécuritaires menées dans les villes de Casablanca, Béni Mellal, Mohammedia, Khénifra, Témara, Tiflet, Tanger, Ksar El Kébir, Rissani et Berkane, indique un communiqué du BCIJ.

Les perquisitions effectuées

dans les domiciles des individus interpellés ont permis la saisie de plusieurs matériels et supports numériques qui seront soumis aux expertises techniques nécessaires, de publications écrites contenant des discours des théoriciens de la pensée extrémiste et de tracts au-

torisant les opérations suicide et incitant à la violence.

Selon les données préliminaires de l'enquête, certains des suspects sont impliqués dans la préparation de plans subversifs visant des installations nationales névralgiques, ainsi que des éléments et institutions sécuritaires dans le cadre des opérations du "terrorisme individuel", précise la même source, ajoutant que les mis en cause ont adhéré, de manière effective, à la préparation de ces plans en identifiant les cibles et en menant parallèlement des recherches intenses pour obtenir les informations devant servir dans la fabrication d'explosifs.

Les investigations ont révélé que certains des mis en cause ont tissé des liens suspects avec des éléments terroristes en dehors du Maroc en vue de rallier l'une des branches de Daech, particulièrement dans la région du Sahel et du Sahara.

Les personnes arrêtées ont été placées en garde à vue pour les besoins de l'enquête judiciaire menée par le BCIJ sous la supervision du parquet compétent, en vue d'identifier leurs plans et projets terroristes et d'élucider leurs éventuelles ramifications régionales et internationales avec les organisations terroristes en dehors du Maroc.

La solidarité agissante du Maroc à l'égard des pays africains en transition politique réitérée devant le CPS de l'UA

Le Maroc demeure fermement attaché au principe de la solidarité agissante afin d'accompagner les pays africains dans leur processus de transition politique vers l'ordre constitutionnel, a affirmé, mercredi à Addis-Abeba, l'ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'Union africaine (UA) et la CEA-ONU, Mohamed Arrouchi.

Le diplomate marocain qui intervenait lors d'une réunion informelle entre le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA et quatre pays du continent en transition politique, notamment le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Soudan, a insisté sur la nécessité de ne pas laisser ces pays africains frères isolés en

période de crise, et ce, dans un esprit solidaire et bienveillant.

M. Arrouchi a, par ailleurs, indiqué que dans un souci de voir ces processus de transition aboutir, un accompagnement sécuritaire, socio-économique et humanitaire devrait être apporté à ces pays africains frères afin qu'ils puissent reprendre leur place dans le concert des membres de l'UA le plus tôt possible.

A cet égard, le représentant permanent du Royaume a tenu à rappeler la pertinence de l'approche multidimensionnelle (Nexus Paix, sécurité et développement), comme préconisée dans la Déclaration de Tanger, dans l'accompagnement des pays en transition sur le continent.



Arrivée d'un deuxième avion de la RAM transportant 157 ressortissants marocains rapatriés du Soudan

Un deuxième avion de la Royal Air Maroc en provenance du Soudan a atterri, mercredi en début d'après-midi à l'aéroport Mohammed V, avec à son bord 157 ressortissants marocains évacués du Soudan, après la détérioration de la situation sécuritaire dans ce pays.

A rappeler qu'un premier avion de la RAM était arrivé, mercredi matin à l'aéroport Mohammed V, transportant 136 Marocains du Soudan. Ainsi, le nombre total des ressortissants marocains rapatriés de ce pays frère s'élève à 293 personnes.

L'évacuation des Marocains du Soudan en application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains de ce pays dans les meilleures conditions.

Lundi, un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger avait indiqué que "suite aux événements récents qu'a connus la République du Soudan et à la détérioration de la situation sécu-



ritaire dans ce pays frère, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie, a donné Ses Hautes Instructions pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains de ce pays".

Conformément aux Hautes Instructions Royales, les services de l'ambassade du Royaume du Maroc au Soudan ont, dans une première phase, organisé une caravane terrestre à partir de la capitale Khartoum à destination de la ville de Port-Soudan, qui a accueilli plus de 200 ressortissants marocains établis au Soudan ou dont la présence dans ce pays a coïncidé avec cette conjoncture intérieure difficile, a ajouté le ministère, pré-

cisant que cette caravane terrestre est arrivée lundi soir en toute sécurité à la ville Port-Soudan.

SM le Roi a également donné Ses Hautes Instructions pour l'organisation d'un pont aérien en coordination avec la Royal Air Maroc pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains et de leurs familles dans les meilleures conditions, selon le communiqué.

Le Soudan connaît, depuis le 15 avril, de violents affrontements entre les éléments de l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR), qui ont fait des centaines de morts et des milliers de blessés.

Les coûts économiques du conflit entre l'Amérique et la Chine

Cinq ans après le début d'une guerre commerciale autrefois impensable avec la Chine, la Secrétaire au Trésor des États-Unis, Janet Yellen, a choisi ses mots avec soin le 20 avril.

Dans un discours de grande envergure, elle a inversé les termes de l'engagement des États-Unis avec la Chine, en donnant la priorité aux questions de sécurité nationale plutôt qu'aux considérations économiques.

Elle a ainsi officiellement mis fin à 40 ans de priorité à l'économie et au commerce comme point d'ancrage de la relation bilatérale la plus importante au monde. La position de Mme Yellen sur la sécurité était presque conflictuelle : "Nous ne ferons pas de compromis sur ces questions, même si elles nous obligent à faire des concessions par rapport à nos intérêts économiques".

Le point de vue de Mme Yellen est tout à fait conforme au sentiment antichinois qui s'est emparé des États-Unis. Le "nouveau consensus de Washington", comme l'appelle le chroniqueur du Financial Times Edward Luce, soutient que l'engagement a été le péché originel des relations entre les États-Unis et la Chine, parce qu'il a permis à la Chine de tirer parti de la naïveté américaine qui accordait une grande importance aux accords.

L'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce en 2001 occupe la première place à cet égard : les États-Unis ont ouvert leurs marchés, mais la Chine n'aurait pas tenu sa promesse de ressembler davantage à l'Amérique. L'engagement, selon cet argument alambiqué mais largement accepté, a ouvert la porte à des risques de sécurité et à des violations des droits de l'homme.

Les responsables américains sont aujourd'hui déterminés à fermer cette porte.

Et ce n'est pas fini. Le président Joe Biden est sur le point de publier un décret qui imposera des restrictions aux investissements directs étrangers (IDE) des entreprises américaines dans certaines "technologies sensibles" en Chine, telles que l'intelligence artificielle et l'informatique quantique.

Les États-Unis rejettent l'allégation chinoise selon laquelle ces mesures visent à étouffer le développement de la Chine. Tout comme les sanctions contre le géant chinois des télécommunications Huawei et celles envisagées contre l'application de médias sociaux TikTok, ces mesures sont justifiées sous le couvert flou de la sécurité nationale.

Le dossier américain ne repose pas sur des preuves tangibles, mais sur la présomption d'une intention malveillante liée à la fusion militaro-civile à double finalité de la Chine. Pourtant, les États-Unis se débattent avec leur propre fusion sécuritaire, à savoir la distinction floue entre le sous-investissement américain dans l'innovation et les menaces réelles et imaginaires posées par la technologie chinoise.

Il est important de noter que le discours de Mme Yellen a mis les deux



superpuissances sur la même longueur d'onde. Lors du 20^e congrès national du parti communiste en octobre dernier, le message d'ouverture du président chinois Xi Jinping a également mis l'accent sur la sécurité nationale. Les deux pays craignant tout autant la menace qu'ils font peser l'un sur l'autre. Le passage de l'engagement à la confrontation est réciproque.

Mme Yellen a tout à fait raison de présenter ce changement comme un compromis. Mais elle n'a fait qu'évoquer les conséquences économiques du conflit. Il n'est pas simple de quantifier ces conséquences. Mais le public américain mérite de savoir ce qui est en jeu lorsque ses dirigeants repensent une relation économique d'une importance vitale. De nouvelles recherches fascinantes permettent d'aborder cette question. Une étude récemment publiée par le Fonds monétaire international (résumée dans les Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2023) tente d'identifier les coûts de cette évolution politique. Les économistes du FMI considèrent le problème sous l'angle de la "slowbalization" : la réduction des flux frontaliers de biens et de capitaux, reflétée dans les stratégies géostratégiques de "reshoring" (ramener la production délocalisée dans le pays) et ce que Mme Yellen elle-même a appelé "friend-shoring" (déplacer la production délocalisée des adversaires vers des membres d'alliances partageant les mêmes idées).

De telles actions entraînent une fragmentation de l'IDE en deux blocs. Le FMI estime que la formation d'un bloc américain et d'un bloc chinois pourrait réduire la production mondiale de 2% à long terme. En tant que première économie mondiale, l'Amérique comptera pour une part importante de la production perdue.

Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, a récemment mis l'accent sur un autre canal

par lequel l'escalade du conflit entre les États-Unis et la Chine pourrait nuire aux performances économiques.

S'appuyant sur des recherches menées par le personnel de la BCE, elle a mis l'accent sur l'augmentation des coûts et de l'inflation résultant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la fragmentation des investissements directs étrangers provoquée par le conflit. L'étude de la BCE conclut qu'un conflit géostratégique pourrait accroître l'inflation de 5% à court terme et d'environ 1% à long terme. Il s'ensuivrait des effets collatéraux sur la politique monétaire et la stabilité financière.

Collectivement, ces calculs basés sur des modèles de coûts des conflits impliquent une combinaison stagflationniste de baisse de la production et de hausse de l'inflation – ce qui n'est pas une considération anodine dans le climat économique fragile d'aujourd'hui. Ces calculs s'inscrivent dans le droit fil de la théorie économique. Les pays commercent avec d'autres pour tirer parti de leurs avantages comparatifs.

Les flux d'investissements étrangers, qu'ils soient entrants ou sortants, visent à obtenir des avantages similaires, en offrant des gains d'efficacité à l'étranger aux multinationales confrontées à des coûts plus élevés sur leur marché national et en attirant des capitaux étrangers pour soutenir l'expansion des capacités nationales et la création d'emplois.

Indépendamment de leurs différences de systèmes politiques et de structures économiques, cela est vrai pour l'Amérique comme pour la Chine. Il s'ensuit que les conflits réduiront nécessairement ces avantages.

Cependant, il y a un élément important pour les États-Unis : un déficit chronique de l'épargne nationale fait apparaître les conséquences économiques d'un conflit avec la Chine sous

un jour très différent. En 2022, l'épargne nette des États-Unis – l'épargne des ménages, des entreprises et du secteur public corrigée pour la dépréciation – est tombée à seulement 1,6% du revenu national, bien en deçà de la moyenne à long terme de 5,8% entre 1960 et 2020.

Manquant d'épargne et voulant investir et croître, les États-Unis profitent pleinement du "privilège exorbitant" du dollar en tant que monnaie de réserve dominante dans le monde. Ils importent librement l'épargne excédentaire de l'étranger, accusant un déficit massif des comptes courants et du commerce multilatéral afin d'attirer les capitaux étrangers. En tant que tels, les intérêts économiques de l'Amérique à court d'épargne sont étroitement liés à ses déséquilibres considérables en matière de commerce et de flux de capitaux. A moins d'une résurgence très improbable de l'épargne intérieure américaine, compromettre ces flux pour quelque raison que ce soit – par exemple, des préoccupations sécuritaires concernant la Chine – n'est certainement pas sans conséquences économiques et financières significatives. Les recherches citées ci-dessus suggèrent que ces conséquences prendront la forme d'un ralentissement de la croissance économique, d'une hausse de l'inflation et, éventuellement, d'un affaiblissement du dollar.

Ce résultat serait loin d'être idéal pour une économie américaine qui se trouve déjà à un stade précaire du cycle économique. Le compromis pour la sécurité nationale ne doit pas être pris à la légère. La tendance des États-Unis à exagérer la menace sécuritaire ne doit pas non plus être acceptée sur la base d'une foi aveugle.

Par Stephen S. Roach
Membre du corps professoral
de l'Université de Yale et ancien
président de Morgan Stanley Asia

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

Jeux & Loisirs

COMPTOIR GROS	VASE	PIEU LETTRES DE MALTE	DE BAS EN HAUT POULIE	GRAND ARBRE CUBE	COMMÉ- MORATIF	MÉTAL FIN DE MALAÏE	VIEUX TRAVESTI
NOIR SUR BLANC						DÉPUI- SENT	
ROMAINS		PRONOM PERSONNEL	NOTE	GAZ RAPACE			
TRÈS ANCIEN	EN ABYME JETÉ		ÉRIGER	GRIS OU NOIRS	EN DIRECT	PARTIRAS	NÉON
EXPRIME UNE ÉMOTION		RANCARD EN PULL		POCHE FIN D'ANNÉE			
PEINARD					RADIN		SODIUM
NOUVEAU	MYSTÈRE DANS LE CIEL			NAZI OFFICIER TURC		LOLO	
		RÂPÉE NAZI		AMALGA- ME MAÏNÏSÉ		POSSESSIF VÉLO	
RENDEZ- VOUS		RÈGLE PLATE		CINTRE FIN DE VERBE			LETTRES DE NEAL
COMPEN- SATION RÉCUSE			RADIUM		VOLCAN D'ITALIE		

Solution mots flechés d'hier

PROBAT AIRE	GRAND ALITE	SPÉCIFI- NER D'ADRE	M*	SECRET EN POLICE	PRÉCARI- TÉ	ÉVAL	V	SYMBOLE DE CARRON	PETITE GASTON	SON DO SOUL	CHARRON
B	È	N	E	F	I	C	I	A	I	R	È
G	X	E	N	O	N	G	R	O	O	M	
T	U	E	S	O	I	T	N	P			
R	T	T	E	L	A	D	O				
B	A	R	A	K	A	A	R				
V	A	G	A	B	O	N	D	E	N	T	
A	L	I	I	N	C	L	U	S	E		
A	G	I	R	L	U	E	E				
A	S	P	I	E	N	Ù					
N	E	T	T	E	R	R	I	E	N		
C	R	E	V	E	R	A	I	N	I		
D	E	S	U	G	I	V	R	E	S		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentakib
Alain Bouilly
Mourad Tabet
Wafaa Mejdicbi
Mehdi Oussat
Rachid Mehah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafer

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Myriem Rebane
Khadija Halati
Halid Bouzouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelouaziz Warrach
Secrétariat
Aerua Tabou

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmedou El Katab
(Lalyouane)
Abdelali Khalid
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib-Sihroun
Khalil Benrouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca, Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@liberation@libe.ma

Youssef El Gabs
Moussa El Youssefi
Louhna Raghdaoui
Latifa Mounib
Rkia Ait Dohman
Sihem Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions
Maghébines

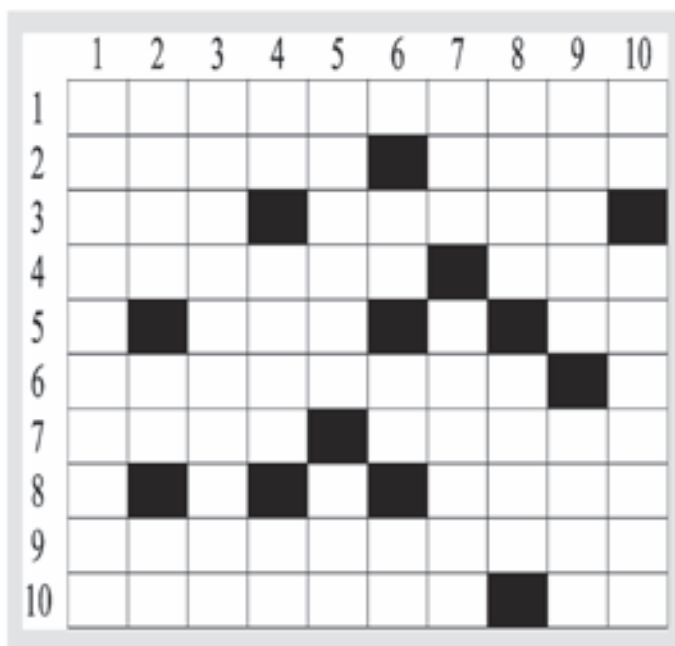
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse:
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojcf.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- Nom de nom
- Bordure - Mit en faille
- Exprimant un avis commun - Il le suit
- Une eau peut l'être - Sou bulgare
- Thallium - Elongé
- Suit le titre - Introduit
- Chemin vicinal - Laes
- Ils vont au pas
- Page - Métal - Ville de Chaldée
- Vérification - Supposé

VERTICALEMENT

- Tressaillement
- Récipient - Filet de pêche
- Grand ouvert - Démentis
- Mal de l'âge
- Fin de forme - Porte influx
- Donc susceptibles de combattre - Déshydraté
- Sans effets - Après bis - Ile de France
- Titane - Avaient cours à Rome
- Profit de prêteur - Coutumes
- Animal sauvage - Majesté

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

9	3	8						1
7				1				9
6	2	1		9	8	3		
		2	6	3				
		7		9				
			2	4	5			
		5	2	1		8	9	4
1		8						2
2						1	5	6

Moyen

	3	5						9
		5	9					3
		7		1	3	8		
5	8				7	9		
6			1	2				8
		4	9				3	6
		1	6	2		3		
7				4		6		
9				1				4

Difficile

9		7						1
	8		5	7				
	1			4				7
		5	4	1				
		3	9	5	6			
			8	6	4			
4		1				7		
			6	2		9		
2						1		3

Expert

1				9	3			
8	6				2			
		4	8					2
		5					1	
9	8						3	6
	1					5		
	4				8	3		
			9				6	5
			6	5				4

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	9	7	8	4	2	1	3	5
4	2	3	6	5	1	8	9	7
5	8	1	3	9	7	2	6	4
2	7	5	9	1	8	6	4	3
9	1	4	5	3	6	7	8	2
3	6	8	2	7	4	9	5	1
7	5	9	1	8	3	4	2	6
1	3	2	4	6	9	5	7	8
8	4	6	7	2	5	3	1	9

Moyen

8	2	5	9	6	1	3	4	7
7	3	9	8	4	5	1	2	6
4	1	6	2	7	3	9	5	8
2	9	7	6	3	8	4	1	5
1	4	8	7	5	2	6	3	9
5	6	3	1	9	4	8	7	2
3	8	4	5	2	9	7	6	1
6	5	1	3	8	7	2	9	4
9	7	2	4	1	6	5	8	3

Difficile

5	4	8	1	2	6	3	7	9
7	2	1	8	3	9	6	4	5
9	6	3	4	5	7	2	1	8
6	8	2	7	9	4	5	3	1
1	7	5	3	6	2	8	9	4
4	3	9	5	1	8	7	2	6
8	5	7	2	4	1	9	6	3
3	9	4	6	7	5	1	8	2
2	1	6	9	8	3	4	5	7

Expert

8	2	3	1	5	4	6	7	9
9	6	7	2	8	3	4	1	5
5	4	1	9	7	6	8	2	3
4	7	8	5	6	9	2	3	1
2	9	5	8	3	1	7	4	6
3	1	6	7	4	2	5	9	8
7	3	2	6	9	5	1	8	4
6	8	9	4	1	7	3	5	2
1	5	4	3	2	8	9	6	7

Economie

Etude: Près de
22.600 EPMA créées
en 2021 dans la région
Casablanca-Settat

Quelque 22.582 entreprises personnes morales actives (EPMA) ont été créées dans la région Casablanca-Settat en 2021, en augmentation annuelle de 17,3%, a indiqué une étude de l'Observatoire marocain des TPME pour l'année 2023.

Selon ce document intitulé: "Etude sur le tissu entrepreneurial - Région de Casablanca-Settat", 85% des créations de ces EPMA (19189) ont été enregistrées au niveau de la préfecture de Casablanca, 5,4% à Mohammedia (1226), 3,2% à Berrechid (717) et 3% à El Jadida (686), rapporte la MAP.

Le commerce et la construction ont concentré plus de 52% des créations d'entreprises PM, avec respectivement 33% et 19,1%, détaille l'étude.

L'étude fait savoir que l'écrasante majorité des 114.726 EPMA que compte la région, soit 93%, sont des microentreprises et des TPE, générant un CA qui ne dépasse pas 10 millions de dirhams, rapporte la MAP.

Elle note que ces microentreprises (85,3% en 2020) et ces TPEs (7,8%) s'activent principalement dans l'hébergement et restauration", les "arts, spectacles et activités récréatives" et les "activités immobilières", avec des parts respectives de 95,2%, 93,4% et 92,5%.

Par rapport à la forme juridique de ces entités, l'Observatoire indique que la SARL-AU représente 58,1% des EPMA, suivie de la SARL (41,2%), et de la SA (0,5%).

L'étude note, par ailleurs, qu'en 2021, le nombre des entreprises PM en cours de dissolution a connu une augmentation de 41,5% en glissement annuel, avec un total de 2601, contre 1838 en 2020.

L'étude vise à fournir un diagnostic du système productif de la région Casablanca-Settat et de mettre à la disposition des acteurs publics et privés une série d'indicateurs clés concernant la démographie, la santé économique et financière des entreprises ainsi que les indicateurs sur l'entrepreneuriat féminin.

Hausses inédites des indices du commerce extérieur constatées depuis 2021



L'évolution des indices des valeurs unitaires s'est poursuivie en 2022, atteignant +25% en glissement annuel pour les importations et +21,2% pour les exportations

Les indices du commerce extérieur au Maroc ont enregistré des hausses inédites depuis 2021, ressort-il du numéro 23 de la publication du Haut-commissariat au plan (HCP), "Les Brefs du plan".

Les indices des valeurs unitaires (IVU) du commerce extérieur du Maroc en 2019 ont enregistré, en 2021 par rapport à 2020, une hausse de 10,3% pour les importations et de 13,2% pour les exportations, fait savoir cette publication intitulée "Évolution des indices du commerce extérieur du Maroc au cours de la période 2020-2022".

Cette tendance à la hausse des IVU s'est poursuivie en 2022, atteignant +25% en glissement annuel pour les importations et +21,2% pour les exportations, avec un pic spectaculaire au deuxième trimestre, +30,2% et +28% en import et export respectivement, ajoute la même source.

A l'importation comme à l'exportation, les variations depuis 2019 peuvent être résumées en trois temps. Tout d'abord, en 2020, la pandémie de Covid-19 a

fait baisser significativement les valeurs unitaires : au quatrième trimestre 2020, les indices de valeurs unitaires à l'importation étaient en baisse de 6,7% par rapport à 2019 alors que ceux de l'exportation ont reculé de 2,7%, rapporte la MAP.

Les valeurs unitaires se sont ensuite progressivement redressées, suivant la reprise de l'activité économique, et ont retrouvé globalement leurs taux de variation d'avant la crise au premier trimestre 2021 avec une augmentation de +1,2% sur un an pour les importations et +1,8% pour les exportations, note le HCP. Depuis le deuxième trimestre 2021, la vive reprise économique mondiale a généré une très forte demande entraînant des envolées des cours des matières premières. A ce contexte inflationniste s'ajoutent en mars 2022 les tensions engendrées par la guerre en Ukraine qui provoquent de nouvelles envolées des prix (pétrole, gaz, métaux, matières premières, produits alimentaires...). C'est ainsi que les IVU à l'importation ont enregistré une variation de 44,5% entre le quatrième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2022. Ceux de l'exportation ont évolué dans le même sens et ont augmenté de 39,5%.

En glissement annuel, les valeurs unitaires à l'importation ont

augmenté de 30,2% au deuxième trimestre 2022. Celles des produits de l'«énergie et lubrifiants» étaient particulièrement en très forte hausse, soit +95% sur un an. De même, les IVU à l'exportation ont enregistré un record de +28% avec notamment un accroissement de +92% pour les «demi-produits», relève la publication. Enfin, au troisième trimestre 2022, les IVU aussi bien à l'importation qu'à l'exportation décéléraient pour la première fois depuis le quatrième trimestre 2020 enregistrant +26,6% après +30,2% en import et +22,8% après +28,0% en export, ce qui a signalé un début de détournement de la tendance haussière confirmée au quatrième trimestre 2022 avec des variations en glissement annuel nettement inférieures: +16,7% pour les importations et +10,7% pour les exportations.

A l'importation, les groupes d'utilisation qui ont le plus concouru aux évolutions constatées au niveau global en fonction de leurs pondérations sont: «l'énergie et lubrifiants», «les demi-produits» et les produits de l'alimentation, boisson et tabac».

Par ailleurs, le groupement d'utilisation «énergie et lubrifiants» a constitué 12% des importations en valeurs en 2020, 14% en 2021 et 21% en 2022. L'IVU à l'importation globale a

progressé de 34,8% entre le premier trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2022, suite notamment au rebond de +73,3% enregistré par les valeurs unitaires du groupe «énergie et lubrifiants».

A l'exportation, ce sont surtout «les demi-produits», les «produits finis de consommation» et les «produits finis d'équipement industriel» qui ont connu les hausses les plus importantes et les plus influentes de fait de leurs pondérations élevées. Ces trois groupes ont constitué à eux seuls plus de 70% des exportations en valeurs sur la période 2020-2022. Entre le premier trimestre 2020 et le quatrième trimestre 2022, l'IVU à l'exportation a progressé de 37,8% suite à l'accroissement de 107,8% des valeurs unitaires des «demi-produits», en l'occurrence les engrais naturels et chimiques (+179,7%) et l'acide phosphorique (+67,6%). En outre, les phosphates, principal produit du groupement «produits bruts d'origine minérale», ont vu leurs prix remonter de 217,4%.

Et de rappeler que les IVU mesurent les variations des valeurs unitaires à l'importation et à l'exportation. Définies comme le rapport entre les valeurs et les quantités, les valeurs unitaires servent à estimer les variations des prix à l'importation et à l'exportation.

Port de Safi : Baisse de 22% des débarquements de la pêche à fin mars

Les débarquements des produits de la pêche côtière et artisanale au niveau du port de Safi ont accusé une baisse de 22% durant les trois premiers mois de l'année en cours pour se chiffrer à 8.686 Tonnes (T), contre 11.089 T à la même période de 2022.

La valeur marchande de ces produits s'est inscrite également en baisse de 22% durant le premier trimestre de 2023 par rapport à la même période une année auparavant, pour s'établir à 69,578 millions de dirhams (MDH), précise l'Office national des pêches (ONP) dans son dernier rapport relatif aux statistiques sur la pêche côtière et artisanale au Maroc.

La même source fait état d'une régression de 18% des débarquements des poissons pélagiques au port de la Cité des Océans, pour se situer à

7.954 T, soit une valeur de l'ordre de 26,824 MDH (-8 %).

Le rapport fait ressortir aussi un repli de 14% à 350 T (15,119 MDH, 4%) des captures du poisson blanc durant les trois premiers mois de l'année en cours au niveau de l'infrastructure portuaire de Safi.

Pour ce qui est des céphalopodes, les débarquements ont baissé de 43% à 328 T (25,069 MDH/- 40 %), alors que ceux des crustacés ont connu une forte hausse de 95% pour se chiffrer à 54 T (2,566 MDH/ 69%).

A l'échelle nationale, les débarquements des produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint 210.703 T au titre du premier trimestre de cette année, en hausse de 9% comparativement à la même période de 2022.

Aéroport de Dakhla: Environ 52.000 passagers à fin mars

L'aéroport de Dakhla a accueilli 51.920 passagers durant le premier trimestre de l'année en cours, selon l'Office national des aéroports (ONDA).

Ce volume représente un taux de récupération de 86 % par rapport au premier trimestre de 2019, période durant laquelle 60.263 voyageurs ont été accueillis par cette plateforme aéroportuaire, précise l'ONDA dans son dernier bilan du trafic aérien commercial.

Pour le seul mois de mars, la plateforme aéroportuaire de la perle du Sud a accueilli 17.872 passagers, contre 23.012 voyageurs durant la même période de 2019, soit un taux de récupération de 78%, fait savoir l'Office.

Au niveau national, les aéroports du Royaume ont enregistré, durant les trois premiers mois de l'année en cours, un volume de trafic commercial de 5.912.986 passagers et de 46.313 mouvements aéroportuaires, soit une évolution du trafic passagers de 5% et un taux de récupération des mouvements d'avions de 96%, par rapport à la même période de l'année 2019.

Contactless : Un mode de paiement qui continue à séduire les Marocains

Le taux du nombre de transactions sans contact est passé de 4,7% en janvier 2020 à 25% en décembre de la même année, d'après le CMI

Le paiement sans contact, également connu sous le nom de "paiement contactless", poursuit sa fulgurante expansion à même de devenir un mode de paiement privilégié pour les Marocains, en particulier les jeunes qui sont en quête de rapidité et facilité.

Ce fort engouement a été essentiellement boosté par l'avènement, en 2020, de la crise sanitaire liée au coronavirus laquelle a instauré une prise de conscience de l'utilité de l'usage de ce mode de paiement.

Concrètement, le taux du nombre de transactions sans contact est passé de 4,7% en janvier 2020 à 25% en décembre de la même année et de 1,5% à 11,1% pour ce qui est des montants réglés en mode "Contactless", d'après le Centre monétique interbancaire (CMI).

Cette performance s'est confirmée également en 2021, avec un ratio contactless de 35,6% en nombre d'opérations et de 15,7% en montant, avant de prendre davan-



tage d'ampleur et afficher un taux de 52,1% en nombre et de 29,5% en montant au titre de l'année 2022.

Banques : Plus de 14,1 millions de cartes disposent de la fonctionnalité "contactless"

Les cartes bancaires constituent au Maroc le principal moyen de paiement sans contact. Selon le récent rapport du CMI sur l'activité monétique, l'encours des cartes

bancaires émises par les émetteurs marocains s'est situé à 19 millions de cartes en circulation, dont plus de 14,1 millions avec la fonctionnalité du sans contact.

Ainsi, à une distance inférieure à 4 cm entre la carte et le terminal, l'utilisateur se sent en sécurité avec ce mode de paiement alternatif par flux électronique. Il effectue ses transactions sans avoir à insérer sa carte dans un terminal ou à composer un code confidentiel.

Une telle rapidité et une telle efficacité poussent nombre de consommateurs à opter pour ce mode de paiement qui reste, toutefois, limité par le montant plafond pour chaque transaction, lequel est fixé à 400 dirhams pour le CMI.

Quid des autres moyens de paiement sans contact ?

Outre les cartes bancaires, la fonction contactless est présente aussi sur les téléphones. La technologie de communication en champ propre (Near Field Communication), qui est à ses débuts au Maroc, permet l'utilisation sans contact d'une carte ou d'un téléphone portable. Lors d'une transaction sans contact, les informations sont échangées et transmises par ondes radio entre la carte ou le téléphone portable et le terminal de paiement.

Les paiements mobile ou M-wallet sont un marché en émergence au Maroc, ils constituent aussi un moyen de paiement sans contact. Commercialisés par les établissements de paiement (EDP) agréés par Bank Al-Maghrib (BAM), sous la marque Maroc-pay, ce service se veut un vecteur central de l'inclusion financière.

Selon les statistiques publiées par Bank Al-Maghrib à fin 2021, 19 offres M-Wallets ont été présentes sur le marché, dont 13 émises par des établissements de paiement totalisant un encours de plus de 6,3 millions de M-Wallets émis.

Ce service est fourni principalement par les EDP. Pour ce faire, il suffit d'ouvrir un compte de paiement qui est disponible en trois niveaux, plafonné respectivement à 200, 5.000 et 20.000 dirhams. Ce compte de paiement peut être alimenté par dépôt d'espèces ou par virement, à partir d'un compte bancaire ou d'un autre compte de paiement, et permettra aux clients d'effectuer des paiements auprès des commerçants acceptants, via le code QR (Quick Response).

Développées il y a une quinzaine d'années, selon les pays, les entreprises actuelles spécialisées dans les paiements mobiles ont eu des précurseurs qui ont ouvert la voie et connu des trajectoires plus ou moins éclatantes. Il s'agit de DocomoNTT au Japon (2004), M-Pesa au Kenya (2007), Google Wallet et Starbucks aux Etats-Unis (2011), MobilePay au Danemark (2013), ApplePay (2014).

Par Yassine Ahizoune (MAP)

Le Groupe Managem finalise l'acquisition du projet Boto et d'autres actifs miniers aurifères au Sénégal

Le Groupe Managem a annoncé, mercredi, la finalisation de l'acquisition du projet Boto et d'autres actifs miniers aurifères au Sénégal auprès de la compagnie canadienne IAMGOLD.

"Le Groupe Managem a le plaisir d'annoncer la finalisation de l'acquisition des actifs miniers suivants au Sénégal : 90% de la mine d'or en construction de Boto (les 10% restants étant détenus par le gouvernement du Sénégal), 100% des actifs d'exploration

de Boto West, Senala West, Daorala ainsi qu'une participation dans le permis d'exploration de Senala dans le cadre d'un Option Agreement avec Oriole - EMC", a fait savoir la société dans un communiqué, publié sur le site web de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Ces actifs ont été acquis pour une considération globale de 197 millions de dollars américains dont près de 30 seront payés en différé, a précisé la même source, notant que

l'acquisition des actifs miniers d'IAMGOLD en Guinée et au Mali devrait intervenir au 3ème trimestre 2023, rapporte la MAP.

"Cette transaction au Sénégal contribue à renforcer notre présence en Afrique de l'Ouest avec un projet en cours de construction qui consolidera à court terme la production d'or de notre groupe. Elle permettra également de confirmer notre positionnement de leader régional dans l'extraction d'or. Nous souhaitons la bienvenue aux

équipes basées au Sénégal au sein du groupe Managem et nous nous réjouissons de faire avancer ces projets et d'assurer leur succès futur.", a déclaré Imad Toumi, président directeur général de Managem, cité dans le communiqué.

Sprot Capital Partners a agi en tant que conseiller financier et Naciri & Associés Allen & Overy a agi en tant que conseiller juridique du Groupe Managem, a conclu le communiqué.

Art & culture Michèle Rakotoson inaugure en beauté le cycle de conférences "Portraits d'écrivains" de l'Académie du Royaume du Maroc

Michèle Rakotoson, écrivaine, romancière, dramaturge et journaliste malgache, a inauguré en beauté, mercredi à Rabat, le cycle de conférences intitulé "Portraits d'écrivains" de l'Académie du Royaume du Maroc.

Suivant une démarche interactive, l'écrivaine malgache a livré un véritable récit de vie ponctué par d'innombrables retours sur les aspects oubliés de l'Histoire de son pays, Madagascar, et par des réflexions à la fois poignantes et saisissantes à propos des enjeux posés par le colonialisme.

Dans son intervention, Mme Rakotoson a d'emblée adressé ses vifs remerciements à l'Académie du Royaume du Maroc pour l'avoir invitée à inaugurer ce cycle de conférences, se félicitant des liens historiques unissant le Maroc à Madagascar, terre qui a eu "l'honneur de recevoir" feu Sa Majesté Mohammed V lors de son exil.

Née d'une mère bibliothécaire et d'un père journaliste, Mme Rakotoson a grandi avec les livres et réussi à avoir accès à "une éducation de haut niveau".

Parlant à la fois le malgache et le français, l'écrivaine se définit comme "bilingue" et non comme "franco-phonie". Arrivée en France en 1983, elle commence à quitter "l'imaginaire étroit du pays" pour embrasser de nouveaux horizons et perspectives à travers ses premiers livres portant sur Madagascar et son travail à Radio France Interna-



tionale.

Avec des modèles littéraires malgaches, maghrébins, français et africains, elle s'inspire de ressources "cosmopolites" et continue toujours de se poser des questions à propos des raisons qui ont mené son pays à un tel "effondrement".

En 2008, l'autrice retourne à Madagascar et s'engage auprès des jeunes pour leur faciliter l'accès aux livres bilingues dans "les campagnes les plus reculées et dans les bibliothèques", en accompagnant cette action des démarches financières et logistiques nécessaires.

"Le plus grand bonheur c'est de voir un enfant avec un conte qui lui parle de lui!", a-t-elle dit.

Après avoir partagé son histoire de vie avec l'audience, l'écrivaine s'est attardée sur les raisons multiples qui l'ont incitée à écrire son livre "Ambatomanga, le silence et la douleur".

S'interrogeant à propos de l'omerta qui règne autour de l'histoire de l'invasion qu'a connue Madagascar par l'armée de l'empire français, avec ses 15.000 recrues envoyés, Mme Rakotoson évoque dans son ouvrage des perspectives différentes de cette Histoire.

Racontant "une histoire terrible

mais commune", elle utilise sa plume et ses différents personnages pour livrer des témoignages saisissants afin de rapprocher le lecteur des horreurs et des ravages du colonialisme comme il a été vécu à Madagascar.

En juxtaposant les points de vue et en ancrant son histoire dans la réalité historique qu'a connue Madagascar, l'autrice a dit être sortie "serenement en colère" de ce livre et a appelé à changer l'image que portent les Africains sur eux-mêmes ainsi qu'à démolir les archétypes en tête.

Michèle Rakotoson est une écrivaine malgache née à Antananarivo. Elle est romancière, dramaturge et journaliste. Après un long séjour en France, elle est de retour dans la "grande île" en 2008.

Abordant essentiellement l'histoire de son pays dans son œuvre, elle revisite les traditions et coutumes malgaches, en s'interrogeant sur le présent et l'avenir de son pays et en proposant des actions très concrètes autour de l'accès au livre avec des associations locales, principalement dans les milieux ruraux.

Ce nouveau cycle de présentation de l'actualité littéraire intitulé "Portraits d'écrivains" s'inscrit dans le cadre de la poursuite de ce mouvement de recentrement et de redynamisation des espaces de consécration des littératures et des arts africains mené par l'Académie du Royaume du Maroc.

Pourquoi Rimbaud reste-t-il présent parmi nous ?

Arthur Rimbaud est considéré certes par tous les spécialistes et chercheurs comme peut-être le plus grand poète de tous les temps. Qu'est-ce qui fait donc que le poète-Rimbaud résiste au temps, à l'instar d'un Homère ou d'un Al-Mutanabi ?

A tenter de le lire, certains de ses poèmes semblent répondre à juste titre à cette question, bien qu'elle paraisse tout de même être une des problématiques des plus mystérieuses.

Or, au lieu de se contenter de l'usage de qualificatifs qui n'en finissent pas, consistant à valoriser et à faire l'éloge de Rimbaud, tels que grand, génial, exceptionnel, etc., au lieu de se limiter à relater sa biographie, essayons plutôt de chercher à tirer au clair la portée spécifique de sa poésie et ce à partir de ce poème si singulier qui s'appelle Sensation, un poème court et qui se compose de deux strophes. Rimbaud l'a écrit très tôt, plus précisément à l'âge de seize ans, la

date de la création de ce poème (1870) est indiquée d'ailleurs par le poète lui-même.

Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers,

Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.

Je ne parlerai pas, je ne penserai rien :
Mais l'amour infini me montera dans l'âme,
Et j'irai loin, bien loin, comme un bohémien,

Par la Nature, – heureux comme avec une femme.

Mars 1870

Si nous accordons de l'intérêt à ce poème, c'est parce qu'il dit à notre sens ce qu'est un poète. Lire ce poème avec un minimum d'attention permet de découvrir que le poète agit moins qu'il ne subit. Preuve en est qu'on assiste à l'usage fréquent de la préposition «par» qui est inhérente à la voix passive, d'autant plus que les verbes employés au futur simple («j'en sentirai», «je laisserai», «je ne parlerai pas», «je ne penserai rien») témoignent de l'effacement du sujet en tant qu'acteur. C'est ainsi que le poète recourt aux compléments d'agents incarnés par les éléments de la «Nature» : «Par les soirs bleus d'été», «par les blés», «Par la Nature».

Assistant ainsi à un spectacle, le poète s'octroie les qualités d'une espèce de récepteur sensible à «l'herbe», au «vent» et à la «Nature», celle-ci ayant le statut d'une déesse. Notons de même que pour recueillir le spectacle du monde, le poète acquiert le silence («je ne parlerai pas»), seule issue pour trouver sa place dans le monde. Sans doute le silence serait-il un moyen de trouver sa place dans ce monde. Il faut laisser le monde parler au lieu d'en parler ! C'est ainsi que le poète va plus loin, car à ce moment-là il est subjugué par l'amour : «Mais l'amour infini me montera dans l'âme».

Or donc, en plus du silence, le poète semble désirer ne pas penser («je ne penserai rien»), comme si réfléchir était un obstacle pour le poète. Peut-on approuver l'idée que le poète ne pense pas, ou n'ait pas pour le moins envie de penser ? Toujours est-il que, ne serait-ce que par un minimum de lucidité, on ferait mieux de se demander ce que le poète entend par «penser».

Donner la parole au monde afin de s'exprimer, se taire si peu que ce soit face au monde, c'est apprendre à le voir et à le découvrir dans et à travers le silence. Rimbaud est très en avance parce que sans doute a-t-il su s'effacer en tant que soi pour céder la parole à la poésie, étant à même de dire l'indicible mieux que personne.

Par Najib Alliou



Vibrant hommage à la réalisatrice marocaine Farida Benlyazid

Un vibrant hommage a été rendu, mardi à Tanger, à la scénariste et réalisatrice marocaine Farida Benlyazid, lors de l'ouverture des "Journées de Farida Benlyazid", un événement qui met en exergue les œuvres et l'expérience de cette icône du cinéma marocain.

L'Association TanjAflam, organisatrice de cet événement, a souligné que Farida Benlyazid est la première femme marocaine à se lancer dans la production cinématographique, notant qu'il s'agit d'une scénariste créative et une réalisatrice qui a beaucoup apporté au cinéma marocain.

Cet événement cinématographique, organisé du 25 et 27 avril, en partenariat avec la wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, le Centre cinématographique marocain (CCM) et la commune de Tanger, se déroule au cinéma historique "Alcazar", en présence de Farida Benlyazid, et d'un parterre de réalisateurs, d'artistes, d'intellectuels, d'artistes et d'amateurs d'art et de culture.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, Mme Benlyazid a exprimé sa joie pour cet hommage qui lui a été rendu au cinéma Alcazar, où elle a beaucoup de souvenirs d'enfance, louant les efforts déployés par l'Association TanjAflam pour préserver la mémoire cinématographique de la ville.

"Je suis très heureuse, je venais à ce cinéma quand j'étais petite avec mes frères, mais je n'ai jamais imaginé ou rêvé de voir mes films projetés ici", a-t-elle dit, saluant le projet de restauration de ce monument historique, qui a transformé cet édifice en cinéma de quartier.

Pour sa part, la vice-présidente de l'Association TanjAflam, qui assure la gestion du cinéma Alcazar, Aïcha Msaidi, a souligné que cet hommage est une marque de reconnaissance à cette

pionnière du cinéma marocain, qui a fourni beaucoup d'efforts pour promouvoir la culture du cinéma à Tanger, au Maroc et dans de nombreux pays européens, notant que cet événement sera marqué par la projection de trois films de Farida Benlyazid et l'organisation de plusieurs rencontres avec les élèves et les étudiants en présence de la réalisatrice, afin de présenter son expérience et les obstacles qu'elle a rencontrés.

Elle a précisé que cet événement est le premier d'une série de rencontres qui seront organisées pour rendre hommage à d'autres réalisateurs marocains, dans le cadre du plan d'action culturel de TanjAflam, qui œuvre à promouvoir la culture cinématographique, en partenariat avec les autorités locales, qui ont permis à l'Association d'assurer la gestion du cinéma Alcazar après sa rénovation, vu qu'il s'agit d'un cinéma de proximité pour les quartiers de l'ancienne médina de Tanger.

Au programme de cet événement figure la projection de trois longs métrages de Farida Ben-

lyazid, notamment "Ruses de femmes" (1999), "Frontieras" (2013) et "Une porte sur le ciel" (1989).

Née en 1948 à Tanger, Farida Benlyazid a obtenu le diplôme de la réalisation cinématographique de l'Institut des hautes études cinématographiques de Paris en 1967, avant de suivre une formation en littérature à l'Université de Paris VIII.

Benlyazid est une pionnière du cinéma marocain et arabe. Elle a également travaillé comme journaliste dans plusieurs journaux marocains et internationaux. Elle se distingue par les sujets traités dans ses films, ainsi que la diversité de ses œuvres présentées à la télévision ou au cinéma.

Après avoir écrit le scénario de "Poupées de roseau" (1980), et "A la recherche du mari de ma femme", Benlyazid a combiné l'écriture et la réalisation dans nombreux de ses films, notamment "Une porte sur le ciel", "Ruses de femmes", "Casablanca Casablanca", "Juanita de Tanger", "Nia Taghlebl" et "El Boukma".



Bouillon de culture

Exposition

Une exposition de photographies de l'artiste Youssef Touzani, sur le patrimoine de la médina de Taza, s'est ouverte mardi soir à la galerie des musées.

L'exposition, dont le vernissage s'est déroulé en présence de plusieurs artistes et écrivains, comprend une collection de photographies qui mettent en lumière les portes historiques, les monuments et les œuvres architecturales de la ville de Taza.

L'exposition, organisée dans le cadre des événements du Mois du patrimoine 2023, permet ainsi aux visiteurs de découvrir la diversité et la richesse du patrimoine culturel immatériel de la vieille ville de Taza.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur provincial du ministère de la Culture à Taza, Mounir Hajjouji, a indiqué que l'exposition s'inscrit dans le cadre de la célébration des événements du Mois du patrimoine 2023, qui se déroulent du 18 avril au 18 mai, ainsi que de la stratégie du ministère visant à protéger le patrimoine national, à préserver et à restaurer ses monuments historiques et patrimoniaux, et à faire connaître ses composantes, en particulier dans ses aspects matériels et immatériels.

De son côté, l'écrivaine Saïda Rguioi a relevé que la ville de Taza est présente dans les créations de l'artiste Youssef Touzani, à travers ses ruelles et ses portes, ajoutant que l'artiste qui est également poète, est un passionné des photographies et de l'art photographique.

"Amuka": entre misère et espoir

Récit de la lutte des paysans congolais pour leur survie

La bataille quotidienne que livrent les agriculteurs congolais pour gagner leur vie a été mise en exergue à l'occasion de la projection, mercredi à Rabat, du documentaire "Amuka, l'éveil des paysans congolais", dans le cadre de la première édition du Festival international du film documentaire africain "Rabat'Doc Africa".

En 71 minutes, le film du réalisateur italien Antonio Spanò, sorti en 2021, embarque les spectateurs dans un voyage à travers la campagne congolaise, pour suivre le quotidien de quatre petits agriculteurs dans quatre provinces, dont les parcours se croisent: Eugénie, productrice de café, Biaba, agriculteur de riz, Augustin, éleveur et enfin Chantal et Colette, productrices d'huile de palme.

Se promenant à travers les champs verdoyants, la montage et les plantations de riz et palmiers, la caméra s'engage sur les sentiers de

ces paysans démunis qui gagnent leur pain à la sueur de leur front et qui font des mains et des pieds pour perpétuer cette tradition d'agriculture familiale devenue trop pénible et peu rentable.

La beauté de la nature et des paysages pittoresques, magnifiquement captés par la caméra, contraste fortement avec la misère de ces pauvres agriculteurs et leurs visages ridés brûlés par le soleil d'aplomb sous lequel ils passent le clair de leurs journées.

A la fin de l'une de ces journées de dur labeur, ils ne sont pas au bout de leurs peines. Après la récolte commence une autre galère: celle d'aller en ville pour vendre leur riz, lait, café ou huile de palme de première qualité, souvent à vil prix voire à perte, parce que les acheteurs se font rares par les temps qui courent, où le marché est envahi par les denrées impor-

Livrés à leur sort et pris en tenaille entre la commercialisation difficile de leur récolte et les taxes exorbitantes imposées par le gouvernement, certains de ces agriculteurs infortunés décident de s'organiser en associations ou coopératives pour chercher de meilleurs débouchés et rentabiliser leur production.

Le film s'achève sur cette note d'espoir, laissant entrevoir les germes d'un "éveil" de ces paysans qui font vivre une agriculture familiale dont dépendent 70% des Congolais, pour se prendre en charge et améliorer leurs conditions de vie.

Selon Adil Semmar, critique d'art et membre de l'équipe d'organisation du festival, le film aborde un sujet d'une grande importance pour le monde d'aujourd'hui où la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire font des ravages. "Le docu-

mentaire tâche de répondre à la question suivante: pourquoi le Congo qui, grâce aux immenses richesses naturelles dont il regorge, peut nourrir la moitié du monde, n'arrive pas à le faire?", a-t-il dit en présentant le film.

Dans une déclaration à la MAP, M. Semmar a indiqué que ce festival vient répondre à la rareté des événements entièrement consacrés au film documentaire africain dans le monde.

Cette première édition, qui coïncide avec la célébration de "Rabat, capitale africaine de la culture", vise à mieux faire connaître le film africain au Maroc, à travers la projection d'une sélection de documentaires de plusieurs pays qui braquent l'objectif sur des cultures et des réalités différentes, a-t-il ajouté.

Organisée du 25 au 29 avril par le Centre Sijlmasa pour les études et les recherches audiovisuelles et

l'Université Mohammed V de Rabat, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, la première édition de "Rabat'Doc Africa" a pour thème "Le film documentaire africain, un levier pour la créativité et le développement".

Le festival, qui entre dans le cadre des festivités "Rabat, ville lumière, capitale de la culture africaine 2022/2023", rend hommage, cette année, au réalisateur marocain Ahmed El Maânoni ainsi qu'au réalisateur et professeur de cinéma burkinabé, Konate Issiaka.

La sélection officielle du festival comprend huit films documentaires, choisis parmi les œuvres les plus distinguées et représentatives de l'Afrique d'aujourd'hui et des courants artistiques de l'expression cinématographique documentaire. Ces films représentent le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso et le Congo.

Joe Biden

Un optimiste dans la bataille pour "l'âme" de l'Amérique



Il se voit en général optimiste de la "bataille pour l'âme" tourmentée de l'Amérique: à 80 ans, Joe Biden repart à l'assaut de la Maison Blanche.

Une victoire le porterait au pouvoir jusqu'à ses 86 ans, du jamais vu.

Obstiné à défaut d'être flamboyant, débonnaire à défaut d'être charismatique, Joe Biden a derrière lui une vie d'échecs politiques cuisants et de drames personnels. Il en a paradoxalement tiré une confiance peu commune en sa bonne étoile.

"Nous sommes les Etats-Unis d'Amérique pour l'amour de Dieu. Il n'y a rien que nous ne puissions faire", dit souvent le 46^{ème} président, qui semble alors parler autant de lui que de son pays.

En 2017, Joe Biden semblait voué à une paisible retraite et à un relatif oubli quand une parade de l'extrême droite dans les rues de Charlottesville (Virginie, sud), en août, le décide à mener la "bataille pour l'âme de l'Amérique", et contre Donald Trump.

Lors de son investiture le 20 janvier 2021 sur les marches du Capitole, pris d'assaut quelques jours auparavant par les par-

tisans de son prédécesseur républicain, Joe Biden promet un "nouveau départ".

Sénateur pendant trente-six ans, vice-président de Barack Obama pendant huit ans, il est président d'une Amérique hantée par la violence: celle des inégalités sociales et raciales, celle des attaques politiques, celle des morts par overdose et des tueries par arme à feu.

Le remède, selon lui, se trouve en partie dans le rêve américain de la prospérité, cette "quête du bonheur" inscrite dans la Déclaration d'indépendance.

Persuadé que la démocratie s'abîme dans les fins de mois difficiles, Joe Biden veut rendre sa "dignité" à l'Amérique "oubliée" par la mondialisation.

A cet électorat que Donald Trump, milliardaire né dans une famille fortunée, a su séduire, Joseph "Robinette" Biden Junior répète qu'il est, lui, un enfant de la "middle class" et un fier descendant d'immigrés irlandais - il s'est d'ailleurs offert un voyage sur les terres de ses ancêtres en avril, comme un retour aux sources avant de se jeter dans la campagne.

Né le 20 novembre 1942 à Scranton, Pennsylvanie (nord-est), aîné de quatre enfants, "Joey" ne grandit pas dans la pauvreté, mais son père entrepreneur connaît des cahots financiers.

Un petit boulot de maître-nageur dans un quartier à majorité noire lancera son long dialogue avec les Afro-américains, à qui il devra, en grande partie, ses succès électoraux.

Lesquels ne se font pas attendre. Après des études de droit, et sans avoir combattu au Vietnam, le jeune homme longiligne au large sourire devient en 1972, à 29 ans, sénateur du Delaware pour le parti démocrate. Un mois après l'élection, sa femme Neilia meurt dans un accident de voiture, avec leur fille encore bébé. Le nouveau sénateur prête serment près du lit d'hôpital de ses deux garçons survivants, Beau et Hunter.

L'Amérique se souviendra de cette triste image en 2015, lorsque Joe Biden, ra-

vagé de chagrin, enterrera son aimé chéri Beau, mort d'un cancer.

Ces tragédies intimes ont façonné un président qui, après une fusillade, après une catastrophe, se fait "consolateur en chef". Son empathie, mais aussi ses gaffes, deviendront des marques de fabrique.

Il n'a ni l'aisance oratoire de Barack Obama, ni la présence physique de Donald Trump, mais Joe Biden compense en obstination ce qui lui manque en charisme. Enfant, il dit avoir corrigé seul un bégaiement en récitant des poésies, évidemment irlandaises.

Trois fois, il est parti à l'assaut de la Maison Blanche. En 1988, la tentative tourne court à cause d'accusations de plagiat. En 2008, il devient vice-président.

Quand viendra son tour de choisir, il fera de Kamala Harris la première femme, et la première Asiatique et Afro-Américaine, vice-présidente.

Elu sur une promesse de retour à la normale après la pandémie et Trump, Joe Biden se montre, en début de mandat, à la hauteur: l'Amérique vaccine en masse, son économie se remet à rugir, elle "est de retour" sur la scène internationale.

Le président cultive une image d'Américain moyen, aimant la glace et les Corvettes. Mais Joe Biden est aussi un millionnaire, qui offre à sa petite-fille des noces presque princières à la Maison Blanche.

Et tant pis si la presse grogne parce qu'elle est tenue à l'écart: on ne touche pas à la famille du président. Avec sa seconde épouse Jill Biden, mère de sa fille Ashley et professeure d'université, première First Lady à exercer une activité professionnelle, Joe Biden s'échappe presque chaque week-end pour retrouver son clan dans sa maison de Wilmington (Delaware).

Ce catholique fervent, néanmoins défenseur du droit à l'avortement, n'en sort que pour la messe.

S'il chante les louanges du défunt Beau, Joe Biden se veut aussi un père compréhensif pour son cadet. Avec ses an-

ciennes addictions, Hunter Biden est une cible du camp conservateur qui lui reproche d'avoir mené des affaires louches en Ukraine et en Chine.

A l'été 2021, le relatif état de grâce dont jouissait Joe Biden s'achève dans la poussière de l'aéroport de Kaboul. Les Américains assistent médusés à un retrait chaotique d'Afghanistan, et prennent ensuite de plein fouet une poussée historique d'inflation.

La cote de popularité de Joe Biden décroche, et restera par la suite toujours anémique. Le président, désormais, avec sa démarche raide, sa silhouette frêle et ses instants de confusion, fait ses 80 ans. Les bilans médicaux rassurants publiés en novembre 2021 puis en février 2023 n'y changent rien.

Joe Biden a tout le mal du monde à faire partager son optimisme, malgré quelques réussites indéniables.

Ainsi quand il orchestre la réponse occidentale face à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, nul doute que les images de sa visite hors norme à Kiev seront abondamment recyclées dans ses clips de campagne... Ou quand il fait adopter de gigantesques réformes économiques pour tenir tête à une Chine conquérante, bien qu'il ne contrôle le Congrès que d'un cheveu au début de son mandat.

Il doit aussi composer avec une Cour suprême ultra-conservatrice, héritage de son prédécesseur, qui dynamite en 2022 le droit constitutionnel à l'avortement.

Est-ce la déflagration de cette décision? Ou l'aversion que suscitent certains candidats fidèles à Donald Trump? En novembre 2022, aux élections de mi-mandat, le parti républicain n'inflige pas à Joe Biden la cuisante défaite attendue.

Le voilà donc reparti en campagne pour "sauver l'âme de l'Amérique". Ou au moins pour tenir cette promesse sans emphase faite en mars 2022 devant le Congrès américain.

"Tout ira bien", avait-il dit. "We are going to be okay."



Persuadé que la démocratie s'abîme dans les fins de mois difficiles, Joe Biden veut rendre sa "dignité" à l'Amérique "oubliée" par la mondialisation

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
CERCLE DEAIT DAQUD
CAÏDAT DE BIZDAD
COMMUNE EZZAOUÏTE

Avis de dépôt

Le président de la commune Ezzaouite informe le public que le projet du plan d'aménagement de centre de la commune (plan et règlement) a été déposé au siège de la commune territoriale Ezzaouite pour ouverture de l'enquête publique durant un délai d'un mois du 02Mai2023 au 31Mai 2023

Par ailleurs, les dossiers et registres des observations et remarques seront mis à la disposition du public au siège de la commune et pendant les horaires du travail.

N° 2730/PA

السفالة المغربية
وزارة الداخلية
المسلكات
بازة تاريفات
جماعة تاريفات



**إعلان عن إجراء استبيان
الكفاءة المحلية برسم سنة
2023**

يؤيد رئيس جماعة تاريفات إلى كافة المواطنين للتصويت لولاية الجماعة له لغير إجراء استبيان الكفاءة المحلية برسم سنة 2023 وذلك وفق الجدول الزمني التالي:

المرحلة	التاريخ و مكان إجراء الاستبيان	التوقيت التقديسي للتصويت	عدد الناخبين المشاركين	المرحلة التالية
مرحلة الترشح	من 17 ماي 2023 إلى 20 ماي 2023	من الساعة الرابعة والنصف إلى الساعة السادسة	عدد الناخبين المشاركين في الدورة الانتخابية 14% من عدد المواطنين المؤهلين للتصويت على الأقل في الدورة.	مرحلة التصويت

وتتميز هذه العملية بالشفافية وحسب توجيهات الوزارة البشرية بجماعة تاريفات في التناول المبدئي التالي

N° 2947/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE LAAYOUNE SAKIA EL HAMRA
PROVINCE DE TARIFA
CONSEIL PROVINCIAL DE TARIFA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Il sera procédé, dans la salle des conférences de conseil provincial de Tarifa l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offre sur offres de prix suivantes :

N°	Objet	Date d'ouverture de plis	Cautions prévues	Estimation budgétaire en lettres	Estimation budgétaire en dhs
02CPI/2023	Assistance technique pour le suivi des projets du conseil provincial de Tarifa	26/05/2023 à 12h00	10 000.00 Dhs	Six cent quatre vingt dix neuf mille et huit cent quarante dix-neuf et six centime et compris taxes comprises	699 840.00 Dhs TTC

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau des marchés conseil provincial de Tarifa, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'état www.marcbespublics.gov.ma

Le contenu de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de conseil provincial de Tarifa.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- la réception des offres peut se faire, soit sur support papier dans les conditions ci-dessous, soit par voie électronique, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article figurant au règlement de consultation.

N° 2948/PA

السفالة المغربية
وزارة الداخلية
جهة بني ملال - خنيفرة
الجماعة الترابية
بازة تاريفات
جماعة تاريفات

إعلان عن تنظيم مباراة للتوظيف في درجة: - تقني من الدرجة الثالثة-

تنظم جماعة تاريفات يومه 28 ماي 2023، على الساعة العاشرة صباحا مباراة لتوظيف تقني واحد (01) من الدرجة الثالثة.

مواصفات المترشحين:
تجري المباراة المذكورة وبشروط الجماعة تاريفات الوافدة بمركز جماعة تاريفات، أو بالمقر عينها التابعة لها عند الاقتضاء.

عدد المناصب المطلوبة:
يحدد عدد المناصب المتباري بشأنها في منصب واحد (01) وتخصص 25% منها لتفادي الأشخاص المتوفرين على صفة مقاوم أو مقاوم الآلة أو عسكري قديم و 75% منها لتفادي الأشخاص المعاقين لطاقة شخص معاق مسجلة طبقا للائحة المادة 8 من المرسوم رقم 2.97.218 الصادر في 18 شعبان 1418 الموافق لـ 19 نونبر 1997.

التخصص المطلوب:
تحدد التخصصات المطلوبة في هذه المباراة كما يلي:

الدرجة	التخصص المطلوب	التخصصات المطلوبة	عدد المناصب
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثالثة التكوين المهني المسجل طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 بتاريخ 9 يناير 1987، من نظام عام لمؤسسات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المسجلة قواعدها لتقديرات المرسوم رقم 2.12.90 بتاريخ 30 أبريل 2012.	01

شروط الترشح:

فتح المباراة في وجه المترشحين والمترشحات المستوفين للشروط التالية:

- أن يكون المترشح من جنسية مغربية.
- أن يتمتع بالمقوق الوطنية، وأن تكون له القدرة العقلية والبدنية لممارسة الوظيفة العمومية.
- أن يبلغ من العمر 18 سنة على الأقل و 40 سنة على الأكثر في فتح باب من السنة الجارية، ويمكن تخفيض حد السن الأعلى لفترة إعداد فترة الخدمات الصحية أو السكن مسجلا تحت القواعد دون أن يتجاوز 45 سنة.
- أن يكون حاصلا على الببلوم أو الشهادة المطلوبة لولوج الدرجات المتباري بشأنها كما هو مبيّن في الجدول أعلاه، ولا يعد شهادة النجاح، وأن يظل أي ببلوم أو شهادة غير المستوفى أو التخصص المطلوب.
- كما يمكن على المترشحين الذين يملكون صفة مقاوم أو مقاوم الآلة أو عسكري قديم أو محارب قديم تقديم طلباتهم عن طريق الإدارات المسجلة بشعبه أو دورهم.

نوعية الاختبار:

تشتمل المباراة على اختبار كتابي واحد واختبار شفوي واحد واختبار تطبيقي واحد طبقا لتطور رئيس الحكومة رقم 16/2020، تعدد منها وما عدتها كما يلي:

نوع الاختبار	الموضوع	المدة	المتعامل
الاختبار الكتابي	موضوع يختار بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	ثلاث (3) ساعات	3
الاختبار الشفوي أو التطبيقي	يتضمن حول مواضيع واقعية مختلفة بهدف تقييم مدى قدرة المترشح في التكوين (30) دقيقة	30	3

تفتح عن الاختبار الكتابي لفئة عدة أترشح ما بين 0-20، وتعتبر الفاصلة كل لفئة لسوي أو تقل عن 05 من 20.

يتمثل اختبار الشفوي المترشحين المعاملين على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختبار الكتابي، تون المعقول على لفئة الفاصلة.

تعتبر لجنة المباراة لائحة المترشحين الناجحين، في حدود عدد المناصب المتباري بشأنها، ولتأهّل الانتظار، مرتين حسب الاحتياط، من بين المترشحين المعاملين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20، تون المعقول على لفئة الفاصلة.

نوعية الترشح:

يتم الترشح لاجتياز المباراة وجوبا وفق المراحل التالية:

- إيداع ملف الترشح:

تودع ملفات الترشح بملكب الصليب بجماعة تاريفات، بوزارة تاريفات، إقليم أزيلال، مقل ومعل بالاسلام، أو ترسل عبر البريد المسجل إلى العنوان التالي: رئيس جماعة تاريفات، بوزارة تاريفات، إقليم أزيلال، وذلك خلال أوقات العمل بالإدارات العمومية ابتداء من يوم نشر الإعلان إلى غاية 19 ماي 2023، وهو أفسر أجل قبول وإيداع الترشيحات.

ويتم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة أو وضع خارج الأجل المحددة أعلاه

وتكون الملف من الوثائق التالية:

- طلب الترشح لاجتياز مباراة التوظيف فيه بية الهوية العامة للمعاملات الترابية، www.collectivites-territoriales.gov.ma وعلى الوالين الإلكترونيين لجماعة الترابية المحلية، والمعدلة أو الإقليم المحلي، عند توفر هذا و بعد هذا النشر بمثابة استبعاد المترشحين لاجتياز المباراة.
- إن المترشحين الناجحين مزمّن بإحضار الببلوم أو الشهادة الأصلية وتقديم نسخين منها مطابقة للأصل تحت طائلة عدم القول.
- إذا ثبت بمصادرة تلك من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن ندمه لا يقبل على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة أو لم يبل نسبة الأمل من الشهادة أو الببلوم، فسيتم تعويضه (بالتزيم وحسب الاحتياط) بمترشحة أو مترشح آخر مسجل في لائحة الانتظار يتوفى هذه الشروط.

N° 2949/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE TĒTOUAN

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 08/2023

Concernant :

Réalisation des prestations topographiques pour l'immatriculation des parcelles du domaine public de l'autoroute relevant de la province de Tétouan et de la préfecture de M'diq-Faïedq.

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan porte à la connaissance du public que concernant l'Appel d'offres n° 08/2023 a été corrigé comme suit :

➤ Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

➤ L'estimation des travaux fixée par le maître d'ouvrage est : **Un million trois cent vingt-six mille dirham (1 326 000,00 DH)**

Au lieu de :

➤ Les concurrents doivent transmettre obligatoirement leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

➤ L'estimation est rectifiée comme suit : **Un million trois cent vingt-six mille dirham (1 326 000,00 DH)**

Le reste de l'avis sans changement

N° 2950/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 14/2023

Le 24/05/2023 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Plan de campagne 2023 : Achat et installation des dispositifs de retenue sur la RP5409 et la RP5421 et fourniture de panneaux de signalisation verticale pour l'entretien du réseau routier relevant de la DPETL de Taza. - Province de Taza -

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(4 000,00 dhs) Quatre Mille Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(262 320,00 dhs) Deux Cent Soixante Deux Mille Trois Cent Vingt Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETL de Taza.

- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	3

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2953/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE DE TAZA.

Avis d'appel d'Offres Ouvert N° 12/2023

Le 23/05/2023 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offre des prix pour :

Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux d'aménagement des carrefours du PK283+000 au PK 284+000 et du PK290+000 au PK 291+000 de la RN6.-Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse

www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(2 800,00 DH) Deux Mille Huit Cent Dirhams**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(191 196,00 DH) Cent Quatre Vingt Et Onze Mille Cent Quatre Vingt Seize Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer leurs plis contre récépissé leurs plis dans le bureau du Secrétariat de la DPETL de Taza.

- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail des marchés publics

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au Début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :

Pour les laboratoires installés au Maroc

Les laboratoires devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

ACTIVITE	Classe	Qualification
CQ	3	CQ 3 – CQ 4 – CQ 5 – CQ 7 – CQ 16 – CQ 17
EL	3	EL 3

Pour les Laboratoires non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2951/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE TAZA.

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 13/2023

Le 23/05/2023 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix pour :

Travaux d'aménagement des carrefours du PK283+000 au PK284+000 et du PK290+000 au PK291+000 de la RN6. Province de Taza.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au Bureau des Marchés du Service Gestion et Programme de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Taza.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(64 000,00 dhs) Soixante Quatre Mille Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par la Maître d'Ouvrage est fixé à la somme de : **(4 292 055,15 dhs) Quatre Millions Deux Cent Quatre-Vingt-Deux Mille Cinquante Cinq Dirhams Quinze Centimes.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des Articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, **obligatoirement**, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté de Madame la MEF n° 1982-21 du 9 jomada 1 1443 (14 décembre 2021).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 B3 B6	3
D	D1	

Pour les Entreprises non installées au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 2952/PA

TSOON BEAUTY GLOBAL COSMETICS COMPANY CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/04/2023, il a été établi les statuts d'une société SARL, AU dont les caractéristiques sont les suivantes: Dénomination : = TSOON BEAUTY GLOBAL COSMETICS COMPANY = SARL D'ASSOCIE UNIQUE

Objet social : Importation, distribution des produits cosmétiques et hygiène corporelle; La conception, l'édition, le développement et l'exploitation de sites internet et mobiles, de logiciels, d'application multimédias et autres dans tous domaines d'activités; Réalisation de toutes prestations de services; Achat et vente de tout matériel informatique, câblage informatique, systèmes d'alarmes, caméras de surveillance, solutions systèmes et réseaux, création sites Web, référencement sites Web; Solutions de géo localisation, travaux électriques, E-Commerce, bâtiments et travaux publics, génie civil; Le négoce en général national et international; Import, export en général; Siège social : 276 BD IBN TACHFINE 3ème ETAGE, CASABLANCA Durée : 99 ans Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams Année sociale : l'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12 Gérance : Mme WANG CONG, titulaire du PASSPORT N°E85823419 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 26/04/2023 sous le n°580797 du Registre de

Commerce. N° 2957/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région de Casablanca – Settat Direction provinciale d'El Jadida AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTES N° : 07/INV/2023

Le 26/05/2023 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif à : Etudes techniques et le suivi tous corps d'état des Travaux de Construction de Quatorze (14) Salles de Classes aux Communes Territoriales relevant de la Province d'El Jadida Comme suit : Six (06) à la commune territoriale Boulaouane, Six (06) à la commune territoriale LmharzaEssahel, Deux (2) à la commune territoriale My Abdellah; Province d'El Jadida. Estimation des études du maître d'ouvrage en Dirhams TTC: 72 000,00DH TTC (Soixante Douze Mille Dirhams TTC) Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'ELJADIDA, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception auprès Service Constructions, Equipements et Patrimoine, direction provinciale d'El-Jadida. - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés publics = www.marchespublics.gov.ma -.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Les certificats d'agrément, domaine d'activité : D14, D15, et D16 délivrés par le Ministère de l'Équipement et de l'Eau instauré par le Décret n° 2-98-984 du 4 hijja 1479 (22/3/1999) et l'arrêté du ministre de l'équipement et du transport n° 2053-13 du 19 chaabane 1434 (26 juin 2013)

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doivent présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N° 2958/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR WILAYA REGION GUELIMM - OUDJ NOUN PROVINCE DE GUELIMM COMMUNE DE GUELIMM DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGET SERVICE BUDGET COMPTABILITE ET MARCHES BUREAU DES MARCHES

Avis d'Appel à la concurrence " Séance Publique"

Conformément à l'Article 05 de la loi N°54-05, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune Urbaine de Guelimim à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel à la concurrence suivant :

N° de l'Appel à la concurrence	Objet	Cauton Provisoire	Date de séance d'ouverture des plis
07/2023	La Gestion Déléguée du Service de transport des malades et blessés à La Ville de Guelimim	10.000,00	22/05/2023 A 10 h

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au bureau des Marchés de la Commune de Guelimim.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'ouverture est fixé à la somme : 10 000,00.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 précité ainsi que celles prévues par le règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Marchés de la Commune de Guelimim

-soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la Consultation.

N° 2956/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT PREFECTURE DE CASABLANCA COMMUNE DE CASABLANCA ARRONDISSEMENT ANFA DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES ET DES AFFAIRES FINANCIERES ***** -BUREAU DES MARCHES-

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°05/AA/2023 (SEANCE PUBLIQUE)

Le 25 / 05 /2023, il sera procédé au siège de l'arrondissement ANFA, situé à six rue Skhirate angle Ain Aïdj Casablanca, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres, sur offres de prix pour : **ENTRETIEN ET REAMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE L'ARRONDISSEMENT ANFA**

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent Vingt mille Dirhams (120.000,00 dh).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Million Quatre Cent Treize Cinq Mille Huit Cent Quarante dirhams (6.435.840,00) TTC.

Les échantillons exigés par le règlement de consultation « Art-5 » seront déposés au dépôt de l'Arrondissement ANFA situé à Rue SANARI, le 24 / 05 /2023 avant 15 heures

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 148 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada 1^{er} 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, et aux dispositions du règlement de consultation du présent marché.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique au portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Les concurrents doivent avoir au moins une copie certifiée conforme à l'original de la qualification désignée comme suit

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
0	O1	1

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° n°2.12.349 précité et l'article 07 du règlement de consultation du présent marché.

N° 2954/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région de Casablanca – Settat Direction provinciale d'El Jadida

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 08/INV/2023

Le 26/05/2023 à 11H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat, 1, rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux

OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage
L'étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction de Quatorze (14) Salles de Classes aux Communes Territoriales relevant de la Province d'El Jadida Comme suit : Six (06) à la commune territoriale Boulaouane, Six (06) à la commune territoriale Lmharza Essahel, Deux (02) à la commune territoriale My Abdellah; Province d'El Jadida.	72 000,00 DH TTC (Soixante Douze Mille Dirhams TTC)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les candidats doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément dans le domaine d'activité comme suit :

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
ETUDES GEOTECHNIQUES DES BATIMENTS COURANTS	EG.1	4
CONTROLE DES TRAVAUX DE BATIMENTS COURANTS	CQ.1	4

N° 2955/PA

CONSTITUTION
 1/- Aux termes d'un acte SSP du 13/03/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique.
 Dénomination : - SOCIÉTÉ ARMIL DE TRAVAUX - SARL AU.
 Objet : ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS, NEGOCIANT.
 Siège Social : 26 AV MERS SULTAN ETG 1 APPT 3, CASABLANCA.
 Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
 Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèces à savoir : Mr BOUCHAIB ARMIL : 100.000,00 DHS
 Durée : 99 ans.
 Gérance : Mr BOUCHAIB ARMIL, gérant pour une durée illimitée.
 II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 867680.

N° 2961/PA

"IDEAS CONSULTING" SARL AU
 Aux termes du PV AGE en date du 26/01/2023, il a été décidé ce qui suit :
 I-La Cession des Parts entre Mr OMAR BANBADA, Mr MOHAMED KARIM HAJ RIFFI & Mme ROUDA CHEIKH en tant que cédants de 900 parts sociales, leurs appartenant dans ladite société et Mr MOHAMED HABBAL, en tant que cessionnaire desdites parts. Par conséquent les articles 6&7 des statuts sont modifiés.
 II-La transformation de la société en SARL AU.
 Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 26/04/2023 sous le numéro 867679.

POUR EXTRAIT ET MENTION
 N° 2962/PA
"IDEAS CONSULTING" SARL
 Aux termes du PV AGE en date du 31/01/2023, il a été décidé ce qui suit :
 I-La Cession des Parts entre Mr MOHAMED HABBAL en tant que cédant de 3000 parts sociales, lui appartenant dans ladite société et la société GREENARD & Mr YASSINE BEN JELLOUN, en tant que cessionnaire desdites parts. Par conséquent les articles 6&7 des statuts sont modifiés.
 II-La transformation de la société en SARL.
 III-Confirmation des pouvoirs du gérant UNIQUE.
 Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 26/04/2023 sous le numéro 867680.
POUR EXTRAIT ET MENTION
 N° 2963/PA

-AL MARKET BERECHID-
 Aux termes des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 02/02/2023 au siège de la société sis à Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, Etage 3, Bureau n°13, il a été décidé ce qui suit :
 1-Approbation de la cession de 34 parts sociales appartenant à Mesdames ELFASSY Annabelia et ELFASSY Deborah Lydia à Monsieur BOUATBA Hassan
 2- l'approbation de Monsieur BOUATBA Hassan en tant que nouvel associé
 3-la nomination de Monsieur BOUATBA Hassan en tant que gérant
 4-le transfert du siège social à Berechid, Lotissement Al Marab2, Lot 24.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de

la ville de Casablanca en date du 13/02/2023 sous le numéro 859794.
 N° 2964/PA
- MAGHREB VAPE S.A.R.L. AU -
 Aux termes des délibérations de l'AGE du 09/02/2023 de la société MAGHREB VAPE, Société à Responsabilité Limitée A Associé Unique, au capital de 400.000,00 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 49, Bd 2 Mars, Etage 3, Bureau 13, il a été décidé :
 • La dissolution anticipée de la société, sa liquidation définitive et sa radiation du registre de commerce ;
 • La désignation de Monsieur BOUDIAF Reda en qualité du liquidateur ;
 • La désignation du siège social de la société comme lieu de la liquidation ;
 • La délégation des pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dissolution et de liquidation.
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca en date du 28/02/2023 sous le n°860678.
 N° 2965/PA
- EMERCOM S.A.R.L. -
 Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04/05/2022 de la société EMERCOM, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 150.000,00 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 49, Avenue 2 Mars, 3ème étage, Bureau n°13, il a été décidé :
 • La dissolution anticipée de la société,
 • La désignation de Monsieur ALAMI Mehdi en qualité du liquidateur ;
 • La désignation du siège social de la société comme lieu de la liquidation ;

• La délégation des pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dissolution et de liquidation.
 Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca en date du 15/06/2022 sous le n°827918.
 N° 2966/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHINA
COMMUNE DE TAMELALET
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
 N° 02/2023
 Le 25 Mai 2023 à 10 Heures, il sera procédé au siège de la commune de Tamelalet à l'ouverture des plis de l'appel d'offre ouvert N° 02/2023 relatif à la fourniture de carburants et lubrifiants.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: (10 000,00) dix milles dhs.
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : (444 886,80 dhs) quatre cent quarante quatre mille huit cent quatre vingt six dhs,80 cts TTC.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être Conformés aux dispositions

des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jomada 1 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent -Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune au bureau des marchés.
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit déposer les offres électroniques via le Portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.
 N° 2967/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE LEHRI
Service technique
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 06/2023
 Le 24/05/2023 à 10h du matin, il sera procédé dans le bureau de M. Le Président de la commune de LEHRI Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant :
 Construction des bornes fontaines aux douars suivants : Tadoutoumejoud Agoudim et Adekhsal
 Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré auprès de la commune de LEHRI Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de QUATRE MILLE DIRHAMS (4.000 dhs).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante sept mille sept cent trente et un dirhams et cinquante cts (157731,50dhs)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre à la Commune de LEHRI ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président de la commune de LEHRI Province de Khénifra ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit l'envoyer par voie électronique.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.
 N° 2968/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
PACHALIK D'EL AIOUN
COMMUNE D'EL AIOUN SIDI MELOUK

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
 N° 4/2023

Le 22/05/2023 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'El Aïoun Sidi Melouk, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre de prix N°6/2023 concernant l'achat des matériaux de construction (achat de produits bruts de carrière, ciment, trottoirs et carreaux, peinture, bitume, chaux.) « Réserve aux PME »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés de la Commune d'El Aïoun Sidi Melouk, province de Taourirt.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Vingt Milles (20 000,00 DHS) Dirhams
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Un Million Douze mille Deux cent dirhams T.T.C. (1 012 200,00 dh TTC).
- La date estimation des coûts est détaillée par articles budgétaires comme suit :

ARTICLE BUDGETAIRE	1- achat de produit brut des carrières	2- Achat De Ciment, Trottoirs Et carreaux	3 - achat de peinture	4 - achat de bitume	5- ACHAT DE CHAUX
ESTIMATION PAR ARTICLE (TTC)	191 800,00 Cent quatre Vingt trois mille Huit Cent dhs	668 400,00 Six Cent Soixante Huit mille Quatre Cent dhs	95 700,00 quatre Vingt Quatre mille Sept Cent dhs	48 300,00 Quarante Huit mille Trois Cent dhs	6000,00 Six mille dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des marchés de la commune. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marchespublics.gov.ma)

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349 relatif aux marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
 • Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 2969/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CADAST LABDAR
COMMUNE LAHDAR

Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 02/2023

Le 24 MAI 2023 à partir de 10 h00, il sera procédé au bureau du monsieur le président de la commune territoriale Labdar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour OBJET réhabilitation du centre de la commune Labdar dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre la commune et le conseil provincial de Safi-1^{er} tranche.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la C.T de LAHDAR ou téléchargé à partir du site : www.marchespublics.gov.ma.

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 46000,00 DHS (quarante six mille Dirhams).

*L'estimation du montant des Travaux est fixée à la somme de : 1.592.205, 40DHS. (Un million cinq cent quatre DEUZE MILLE DEUX CENT CINQ Dirhams 40 CTS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Classification et Qualification Requieres :

Secteur	Classe	Qualification
B	4	B6
J	4	J4

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune LAHDAR.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer leur pli par voie électronique au www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et de la finance 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5du règlement de la consultation.

Les échantillons, Les prospectus et les notices exigées par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau d'ordre de la commune de Labdar au plus tard le 24 MAI 2023 Avant 14h00mn.

Les types d'échantillonnages : ÉCHANTILLONS CANDÉLABRE CENTRE-LUMINAIRE LED 120 W. - LES PAYS AUTOBLOQUANTS

N° 2959/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de Beni Mellal
Khenifra
Province de Khouribga
Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme et
de l'Environnement
ARRETE GUBERNATO-
RIAL MODIFICATIF N°
424 EN DATE DU 18
AVRIL 2024 DE L'ARRETE
GUBERNATORIAL N°52
DU 09 JANVIER 2023
ORDONNANT L'OUVERTURE
D'UNE ENQUETE
PUBLIQUE RELATIVE A
L'ETUDE D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT DU
PROJET D'ASSAINISSE-
MENT LIQUIDE DU CENTRE
DE LA COMMUNE

TERRITORIALE BIR ME-
ZOU / PROVINCE DE
KHOURIBGA PRESENTE
PAR LA REGIE AUTO-
NOME INTERCOMMUN-
NALE DEDISTRIBUTION
D'EAU ET D'ELECTRICITE
DE TADLA
En vertu de l'arrêté émis
par le Gouverneur de la
Province Khouribga sous le
n° 424 en date du 18 Avril
2023 modifiant l'arrêté Gu-
bernatorial le N°52 du
09/01/2023.
Il sera procédé à la com-
mune territoriale BirMezoui,
à la réouverture d'une en-
quête publique durant 20
jours à partir du lundi 5 Mai
2023 au sujet de l'étude d'im-
pact sur l'environnement du

projet d'assainissement li-
quide du centre de la com-
mune territoriale
BirMezoui/ province de
Khouribga présenté par la
Régie Autonome intercom-
mune de Distribution de
l'Eau et d'Electricité de
Tadla (RADEET).
Le dossier de l'enquête pu-
blique est déposé avec l'ar-
rêté Gubernatorial ainsi que
le registre mis à la disposi-
tion du public en vue d'y
consigner les observations
et les suggestions relatives
au projet aux sièges de la
commune territoriale Bir-
Mezouipendant 20 jours, la
période de l'enquête pu-
blique.

N° 2971/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de l'Oriental
Agence Régionale d'Exécution des
Projets de l'Oriental



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Caution préalable (D0) TTC	Estimation de l'Administration (EN D0) TTC	Date et heure de l'ouverture des plis	Plis justificatifs à fournir
41/2023/AREPO	Assistance technique et suivi des travaux de construction des routes non classées relevant de la province de GUEZOUF.	11 000,00	819 600,00	Le 22/05/2023 à 10h00	L'article 4.5et 6 du règlement de consultation
42/2023/AREPO	Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction des routes relevant de la province de GUEZOUF-Région de l'Oriental.	1 500,00	95 928,00	Le 22/05/2023 à 11h00	L'article 4et 5 du règlement de consultation
43/2023/AREPO	Assistance technique et suivi des travaux de construction des routes non classées relevant des provinces de DROUCH et BERKANE	21 000,00	1 364 160,00	Le 22/05/2023 à 12h00	L'article 4.5et 6 du règlement de consultation
44/2023/AREPO	Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction des routes relevant des provinces de DROUCH et BERKANE -Région de l'Oriental.	1 000,00	63 330,00	Le 22/05/2023 à 13h00	L'article 4et 5 du règlement de consultation
51/2023/AREPO	Prestations topographiques pour les zones industrielles relevant de la Région de l'Oriental.	10 000,00	624 600,00	Le 22/05/2023 à 15h00	L'article 4.5et 6 du règlement de consultation

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics, www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

✓ **Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Pour les appel d'offres N°41/2023/AREPO et N°45/2023/AREPO :
- Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément justifiant les domaines d'activité D4.
- Pour les appel d'offres N°42/2023/AREPO et N°46/2023/AREPO :
- Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ	CQ3 ; CQ4 et CQ7	4
EL	EL 3	3

✓ **Pour les concurrents non installés au Maroc :**

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N° 2969/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION DE L'ORIENTAL
AGENCE REGIONALE D'EXECUTION
DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offre N°	Objet	Caution préalable (D0) TTC	Estimation de l'Administration ou (EN D0) TTC	Date de l'heure de l'ouverture des plis	Plis justificatifs à fournir
43/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT LA RP347 BENSIMM VERS TIMRAY RELEVANT DE LA COMMUNE BERKANE - PROVINCE GUEZOUF.	400 000,00	32 640 913,20	23/05/2023 A 10h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation
44/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT OULAD EL AMEL (CENTRE OULAD BOUHDJA) ET OULAD BOUAZZA (SOUS UNO) RELEVANT DE LA COMMUNE OULAD BOUHDJA - PROVINCE DE GUEZOUF.	400 000,00	26 125 170,00	23/05/2023 A 11h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation
45/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ROUTES NON CLASSÉES RELIANT DE LA PROVINCE DE DROUCH - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT (ANJALAWI - CHEMELAL) ET BOGAR ALGIANA LAZEBI BHA, COMMUNE AMELLAG - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT BHOUDKICHEN (RN13 PK 20-000) ET TLAÏ BOUGAZER (RN13 PK 30-000), COMMUNE OULAD BOUHDJA.	900 000,00	37 420 275,20	23/05/2023 A 12h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation
46/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT OULAD ANNA (RN11) - OULAD MIBAND (RN80) RELEVANT DE LA COMMUNE AIN ZOUBA - PROVINCE DROUCH	400 000,00	26 138 462,00	23/05/2023 A 13h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation
48/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT BOGAR SOUF ET BHACHOUHAN RELEVANT DE LA COMMUNE SHERAN - PROVINCE DROUCH	150 000,00	9 840 874,00	23/05/2023 A 14h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation
50/2023/AREPO	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE NON CLASSÉE RELIANT LA ERBAP ET CENTRE TAFOUGRAÏT RELEVANT DE LA COMMUNE TAFOUGRAÏT - PROVINCE BERKANE.	20 000,00	1 290 396,00	23/05/2023 A 15h	L'article 5 et 6 du règlement de consultation

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda, ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Pour l'appel d'offres N°50/2023/AREPO :

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier Moulay El Hassan Immeuble 76- Oujda ;
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Pour les appels d'offres N°43/2023/AREPO, 44/2023/AREPO, 47/2023/AREPO, 48/2023/AREPO, 49/2023/AREPO :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie des Finances n°1992-21 du 9 Joumada I 1443 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pénales :

- ✓ Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- ✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété par le décret 2-19-49 du 18 ramadan 1440 (24 mai 2019).

Pour les concurrents installés au Maroc :

Les entreprises doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification comme suit :

APPEL D'OFFRE N°	SECTEUR	CLASSE	CLASSIFICATION
43/2023/AREPO	B	1	B1 /B3 /B5
44/2023/AREPO	B	1	B1 /B3 /B5
47/2023/AREPO	B	1	B1 /B3 /B5
48/2023/AREPO	B	1	B1 /B3 /B5
49/2023/AREPO	B	3	B1 /B3 /B5
50/2023/AREPO	B	4	B1 /B3 /B5

Pour les concurrents non installés au Maroc :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le RC.

N° 2970/PA

****TAZAGHINE CAR SARL AU ****
CAPITAL
DU 10 000,00 DHS
RC : 2481

Siège social : N°20 ANGLE
IBN SINA ET RUE
BENSALAH BERKANE.
CLÔTURE DE
LIQUIDATION

Par décision en date du
10/03/2023, l'associé
unique de la STE TAZA-
GHINE CARSARL AU a
décidé ce qui suit :

Approuvé les comptes dé-
finitifs de la liquidation
Donné quitus au liquida-
teur, Mr EL HANAFI
SOUFFIANE, pour sa ges-
tion et le décharge de son
mandat ;

Prononcé la clôture des
opérations de liquidation à
compter du jour de ladite
Dépôt légal : a été effectué
au greffe du tribunal de la
première instance de BER-
KANE en date du
18/04/2023 sous le N° :
198/2023

N° 2972/PA

"EURO 6 SERVICES"
SARL A.U = E6S =

Aux termes du PV AGE en
date du 20/03/2023, il a
été décidé ce qui suit :

I- L'augmentation du ca-
pital social de 100.000,00
dhs à 800.000,00 dhs par
voie de compensation
avec des créances cer-
taines, liquides et exi-
gibles détenues à l'encontre
de la société au profit de
Mr ABDELALI BEN-
TIKA. En conséquence
l'article 7 des statuts est
modifié.

II- Etablissement des sta-
tuts Refondus.
Le dépôt légal est effectué
au tribunal de commerce
de Casablanca en date du
13/04/2023 sous le nu-
méro 866/457.

POUR EXTRAIT ET
MENTION

N° 2973/PA

EXTRA-IMMO SARL
Aux termes du PV AGE en
date du 24/08/2016, il a
été décidé ce qui suit :

I- Cession des Parts inter-
venue entre Mr MROUDAT
RIDOUANE, en tant que
cédant de 98 parts so-
ciales, lui appartient dans
ladite société.

Et Mme BAKHOUCHE
FATHA, Mr HABIB KAH-
LOUL ADAM, Mlle
HABIB KAHLOUL TA-
MARA, SALIHA, Mlle
HABIB KAHLOUL INES
& Mlle HABIB KAHLOUL
JADE, HAMINA en tant
que cessionnaires desdites
parts.

Par conséquence l'article 7
et l'article 8 des statuts
sont modifiés.

II- La démission de Mr
MROUDAT RIDOUANE
en tant que gérant et la no-
mination de Mme BA-
KHOUCHE FATHA en
qualité de gérante pour
une durée illimitée.

IV- L'absence signature de la
gérante Mme BA-
KHOUCHE FATHA.

V- Etablissement des sta-
tuts refondus.
Le dépôt légal est effectué
au tribunal de commerce
de Casablanca en date du
17/04/2023 sous le nu-
méro 866/735.

POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 2974/PA

- DILLIAM INVEST -
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date à Casa-
blanca du 07/Avril 2023, il a
été constitué une société
SARL AU dont les caracté-
ristiques sont les sui-
vantes:

Dénomination sociale :
«DILLIAM INVEST»
Objet : Marchand effec-
tuant Import-Export;

• Travaux de communica-
tions et de publicité ;
• Actions opérations digi-
tales.

Siège social : Immeuble
Romandie A, Angle Bd Bir
Anzarane El Roe De Libye
N°44 Etage 3casablanca.

Durée : 99 ans.
Social : 100 000,00 dhs, di-
visé en 1000 parts sociales
de 100 dhs chacune. Sous-
crites en totalité, intégrale-
ment libérées et attribuées
à l'associé unique, à savoir:

• M. Mehdi EL BOUCHI-
KHE:1000 PARTS
GERANCE : M. Mehdi EL
BOUCHIKHEL, gérant
unique pour une durée il-
limitée.

ANNEE SOCIALE : com-
mence le 1er janvier et finit le
31 décembre de chaque
année.

Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du Tribunal
de Commerce de Casa-
blanca, sous le
N°00867576en date du
26/04/2023.

Pour Extrait et mention
N° 2975/PA

**RH-ORIENTAL SARL
AU**
CONSTITUTION
RC : 9035

Aux termes d'un acte sous
seing privé du 29/03/2023
il a été établi les statuts
d'une société à responsabi-
lité limitée a associé
unique, au capital social de
1 000 000,00 dhs comme
suite :

Dénomination : * RH-
ORIENTAL SARL AU *
Forme Juridique : Société à
Responsabilité Limitée a
associé unique, SARL AU.
Associés: Mr HOUSNI
RAMDANE.

Siège social: N°84 RUE
SIDI AHMED ABER-
KANE HAY DAKHLA
BERKANE.

Objet social : - LOTIS-
SEUR.

Capital Social : le capital
social est de 1 000 000,00
dhs (un million dirhams)
divisé en 10 000 DIX
MILLE parts sociales de
cent dirhams (de 100,00
DHS chacune).

GERANCE: Mr HOUSNI
RAMDANE, est Gérant
Associé Unique de cette
société pour une durée il-
limitée.

DURÉE: 99ans
Dépôt légal : a été effectué
au greffe du tribunal de
1ère instance de BER-
KANE en date du
18/04/2023 sous N° :
200/2023.

N° 2976/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Enseignement
Supérieur, de la

Recherche Scientifique
et de l'Innovation
Faculté de Médecine
et de Pharmacie
Université Hassan II
de Casablanca
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01 /FMPC/2023
SÉANCE PUBLIQUE

Le 22 Mai 2023 à 10h00, il
sera procédé, dans les bu-
reaux de la Faculté de Mé-
decine et de Pharmacie de
Casablanca à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres
de prix concernant l'Achat
de mobilier pour la Faculté
de Médecine et de Phar-
macie, Casablanca en 2
lots.

Lot n°1 : Achat de mobilier
de bureau
Lot n°2 : Achat de mobilier
d'enseignement

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service
financier, bureaux des Mar-
chés de la Faculté de Méde-
cine et de Pharmacie de
Casablanca à l'adresse sui-
vante sis 19, rue Tarik Ibnou
Ziad, Casablanca, comme
aussi il peut être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics : www.mar-
chespublics.gov.com

• Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de:
Lot n°1 : 25 600 DH (Ving-
cinq Mille six Cents Di-
rhams)

Lot n°2 : 15 600 DH
(Quinze Mille six Cents Di-
rhams)

• L'estimation des coûts
des prestations établie par
le maître d'ouvrage est
fixée à la somme de :

Lot n°1 : 204.440,00 (Un
Million deux cent quatre
mille quatre cent quarante
Dirhams)

Lot n°2 : 789.000,00 (sept
Cent quatre-vingt-neuf
Mille Dirhams)

• Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du Règlement rela-
tif aux conditions et formes
de passation des marchés de
l'Université.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au Service Fi-
nancier (bureaux des Mar-
chés) de la Faculté de Méde-
cine et de Pharmacie de Ca-
sablanca.

- Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception, au
bureau précité;

- Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance, et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les transmettre, par
voie électronique conformé-
ment aux dispositions de
l'arrêté du ministre de
l'Économie et des finances
n°20-14 du 8 Kaada 1435
(04 septembre 2014) rela-
tif à la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les échantillons, Les pros-
pectus, notices ou autres
documents techniques pré-
cisés à l'article 12 du règle-
ment de consultation sont
déposés au siège de la Fa-
culté de Médecine et de
Pharmacie de

Casablanca, situé au 19 rue
Tariq Ibn Ziyad - Casa-
blanca le jour ouvrable
précédant le jour fixé
pour l'ouverture des plis
avant quatre heures de
l'après-midi.

- les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par les articles 8 du règle-
ment de consultation.

N° 2977/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
DRAA TAFILALT
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL D'OF-
FRES OUVERT
N° : 12 /SOT/2023

Le 22 Mai 2023 à (10 h)
Dix heures, il sera procédé,
à la salle de réunion de la
commune d'Ouarzazate à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
sur offres de prix pour :

Etude d'inventaire et de
diagnostic des besoins en
aménagement urbain pour
l'amélioration des accessi-
bilités de la ville d'Ouarza-
zate.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès de
Bureau des marchés de la
commune d'Ouarzazate, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics:
www.marchés public.
gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 6.000,00Dh (Six mille di-
rhams).

L'estimation du Coût des
prestations établi par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de:
300.000, 000dh TTC (Trois
cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux

dispositions des articles 27,
28, 29 et 31 du décret N° 2-
12-349 du 8 Joumada Ier
1434 (20 Mars 2013) relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au Bureau
des Marchés de la Com-
mune d'Ouarzazate.

• Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau prescrit.

• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

• Soit les transmettre par
voie électronique au por-
tail marocain des marchés
publics (www.marchespu-
blics.gov.ma).

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

Les candidats nationaux
doivent fournir les copies
certifiées conformes à l'ori-
ginal de certificat d'agrè-
ment suivant: domaines
d'activités : D13.

Les bureaux d'études non
installées au maroc doi-
vent fournir le dossier
technique tel que prévu
par paragraphe 8 de l'ar-
ticle 25 du décret 2-12-349
du 20 Mars 2013 relatif aux
marchés publics.

N° 2978/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
DRAA TAFILALT
PROVINCE
D'OUARZAZATE
COMMUNE
D'OUARZAZATE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 13 /FDT/2023

Le 23 Mai 2023 à Dix
heures (10h), il sera
procédé à la Salle de réunion
de la Commune d'Ouarza-
zate à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix
pour : Acquisition de ma-
tériel technique au profit
de la Commune d'Ouarza-
zate.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès de
Bureau des Marchés de la
Commune d'Ouarzazate,
sis au Bd. Mohammed V
Ouarzazate, Tél/Fax :
05.24.88.24.30.

Il peut être aussi télécharge
de l'adresse électronique du
portail des marchés de
l'Etat : www.marchéspu-
blics.gov.ma.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 3.000,00 DHS (Trois mille
Dirhams)

L'Estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de 196.800,00
dhs (Cent quatre vingt
seize mille huit cent di-
rhams) T.T.C.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 27,29 31et 34 du décret
n° 2-12-349 du 08 Joumada
Ier 1434 (20 Mars 2013) re-
latif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au Bureau
des marchés de la Com-
mune d'Ouarzazate.

- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
bureau précité

- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés pu-
blics.

- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 9 de règlement
de consultation.

N° 2979/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
MELAPA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'ÉQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHÉS

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°13/2023/BRO

Le 15/05/2023 à partir de 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION ANNEXE DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL à OUJDA ET AMENAGEMENT DU SIEGE ET GROS TRAVAUX DE MAINTENANCE DU CONSEIL DE LA REGION DE L'ORIENTAL.

N.B : Un dossier Technique pour les concurrents installés au Maroc comprenant

Secteur	Classe	Qualifications
A	1	A1/A2

Au lieu de :

Secteur	Classe	Qualifications
A	1	A1/ A2/A3

N° 2980/PA

Pharmacies de garde de nuit

Sur les écrans casablancais
MEGARAMA
Acteurs : Karim Abdel Azziz, Hani SAHBI
Animation Comédie
Réalisateur : Enrique Gato

Pharmacies de garde de nuit
Sidi Moumen : Pharmacie DIAR EL HANAE
Sidi Othmane : Pharmacie ESSEHHA
Oufia : Pharmacie MASUD CIL
Sidi Maarouf : Pharmacie IJANI
Sidi Maarouf : Pharmacie ZENITH

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES
Table with multiple columns showing train numbers, departure times, arrival times, and intermediate stops for the Marrakech-Casablanca-Fes route.

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH
Table with multiple columns showing train numbers, departure times, arrival times, and intermediate stops for the Fes-Casablanca-Marrakech route.

Trains ne circulant pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Table showing Al Boraq transport schedules. It includes sections for 'Sens Casa voyageurs > Tanger' and 'Sens Tanger > Casa voyageurs', listing train numbers and departure/arrival times.

* Trains ne circulant pas les Dimanches, Dimanches et jours fériés. ** Trains circulant uniquement les Vendredi, Dimanches et jours fériés.

Sport

City atomise Arsenal



En s'imposant avec autorité contre Arsenal (4-1), sous la houlette d'un Kevin de Bruyne étonnant, Manchester City a peut-être fait basculer la course pour le titre de champion d'Angleterre en revenant à deux points des Gunners, mercredi, lors de la 33e journée.

Le classement peut bien encore indiquer qu' Arsenal est premier, les Londoniens ont quitté la pelouse la mine défaits et sans doute sans grandes illusions.

Avec encore deux points de re-

tard, 73 contre 75, mais deux matches de plus à jouer, Manchester City a la main pour conserver son titre, même si son calendrier est très chargé, avec 10 matches encore à jouer dans les cinq semaines et demie qu'il reste à la saison, voire 11 s'ils se qualifient pour la finale de la Ligue des champions en sortant le Real Madrid en demie.

Après avoir concédé trois nuls lors des trois dernières journées et vu son avance fondre, ce match a confirmé qu' Arsenal n'est plus l'équipe qui, il y a un mois, savait forcer la décision.

A l'inverse, City, qui a pris 28 points sur 30 possibles lors des 10 dernières journées, sprinte vers son cinquième titre en six ans, produisant son effort dans la dernière ligne droite avec l'aisance d'un habitué du "money time".

Ce match aura aussi été la démonstration éclatante de ce que Erling Haaland peut apporter, outre des buts, à cette équipe, offrant des solutions dans le jeu long pour battre le pressing adverse dont City ne disposait pas forcément auparavant.

Longtemps en échec devant

Aaron Ramsdale (28e, 42e, 53e) ou maladroit (36e), avant de clore la marque dans le temps additionnel (4-1, 90+5), Haaland a surtout offert un récit de remises et d'ouvertures qui ont notamment offerts deux buts à De Bruyne.

Dès la 7e minute, dos au but et au duel avec Rob Holding, il a parfaitement temporisé avant de servir "KDB" qui s'est joué de Gabriel pour placer une frappe de 20 mètres diaboliquement précise le long du poteau (1-0).

Et à la 54ème, face au jeu, cette

fois, il a encore bien fixé la défense adverse avant de décaler idéalement le Belge qui a marqué en frappant entre les jambes de Holding (3-0).

Entre-temps, sur coup franc, le "divin roux" avait déposé le ballon sur la tête de John Stones qui l'avait en retour déposé dans le petit filet adverse, même s'il a fallu l'intervention de la VAR pour convaincre l'arbitre que le défenseur était bien une fraction de millimètre derrière le dernier défenseur au départ du ballon (2-0, 45+1).

A quatre minutes de la fin, alors que City se ménageait pour ses échéances à venir, Holding a réduit le score (3-1).

Mais cela n'empêche pas Mikel Arteta de subir sa 7e défaite en autant de matches contre son ancien mentor, alors qu' Arsenal en est à sa 12e défaite de suite en championnat contre les Citizens qui l'avaient aussi battu en Coupe cette saison.

Dans les autres matches du soir, Liverpool a fait une excellente opération en allant gagner 2-1 à West Ham, malgré une ouverture du score rapide de l'ancien Lyonnais Lucas Paqueta.

Les Reds passent 6e à la différence de buts devant Tottenham qui devait recevoir jeudi Manchester United, les deux équipes ayant 53 points et le même nombre de matches.

Chelsea continue de broyer du noir, battu chez lui par Brentford (2-0), alors que Nottingham Forest s'est provisoirement extirpé de la zone rouge en battant Brighton (3-1), sans doute usé par sa demi-finale de Coupe d'Angleterre perdue aux tirs au but contre Manchester United dimanche.

Le Barça surpris par le Rayo L'Atlético fond sur le Real

Le sacre attendra ! Le FC Barcelone a été piégé 2-1 mercredi sur le terrain du Rayo Vallecano et a manqué l'occasion de prendre 14 points d'avance sur le Real Madrid, terrassé 4-2 à Gérone mardi, pour faire un pas de plus vers le titre de champion d'Espagne.

Les Catalans, qui n'avaient encaissé que neuf buts depuis le début de la saison jusque-là, ont vu leurs filets trembler une première fois à la 19e minute par le pied gauche d'Alvaro Garcia, décalé par Sergio Camello, puis une deuxième fois à la 53e minute, sur un contre de Fran Garcia, qui a fini par ajuster Marc-André ter Stegen du gauche avant de célébrer avec effusion.

En face, les Catalans n'ont eu que de rares occasions de revenir au score. Robert Lewandowski,

très discret ces dernières semaines après un début de saison canon, a perdu son duel face à Stole Dimitrievski à la 23e minute, puis a fini par marquer juste avant la pause, à la 42e, sur un service inspiré de Pedri dans l'axe... mais son but a été annulé pour hors-jeu.

"On a fait un mauvais match, rien de plus. Mais le problème, c'est que la Liga n'est pas encore finie. La Liga, on doit la mériter. Et aujourd'hui, tout ce que l'on a mérité, c'est la défaite", a tonné Xavi en conférence de presse d'après-match.

Il a fallu attendre sa reprise du gauche à la 83e, après une frappe contrée de Franck Kessié, pour voir le goleador polonais inscrire le troisième but (seulement) de ces deux derniers mois.

Un revers qui plombe le moral, pour le retour du prodige Pedri

dans le onze titulaire des Blaugranas... mais qui ne fait que retarder l'échéance car le Barça compte toujours onze points d'avance sur le Real à sept journées de la fin du championnat.

Une baisse de forme à surveiller toutefois, car le Barça n'a gagné qu'un seul de ses cinq derniers matches, contre l'Atlético Madrid, dimanche au Camp Nou (1-0).

A l'inverse, ce succès relance les hommes de Julen Lopetegui, défaits 2-1 samedi sur la pelouse de la Real Sociedad. Actuel 9e, le Rayo n'est plus qu'à quatre points de Villarreal (6e avec 47 points mais qui devait recevoir l'Espanyol Barcelone jeudi à 19h30) et des places qualificatives pour les compétitions européennes.

L'Atlético Madrid, lui, revient dans le rétro ! Le jour de leur 120e anniversaire, les Colchoneros ont

surclassé Majorque (3-1) en soirée, et reviennent à deux petits points du Real Madrid (2e avec 65 points).

Les coéquipiers d'Antoine Griezmann, vêtus d'un maillot bleu et blanc commémorant la tunique originelle du club, ont encaissé un but sur corner (20e) par Matija Nastasic, essuie au second poteau et heureux bénéficiaire d'un ballon passé entre deux joueurs... mais ont répliqué avec trois buts.

Rodrigo de Paul a égalisé juste avant la pause (45e+2), en propulsant dans les filets un ballon dont il a hérité après une frappe de Griezmann repoussée par l'ancien gardien rémois Predrag Rajkovic. Alvaro Morata a remis l'Atlético devant au retour des vestiaires (47e) d'une superbe tête, avant que Yannick Carrasco, d'un contre conclué par un dribble sur le gardien, ne scelle la victoire (77e).

Le score aurait même pu être plus lourd en faveur des Madrilènes, mais l'arbitre, qui avait sifflé un penalty pour un tacle de José Capete sur Nahuel Molina (40e), a finalement revu sa décision après visionnage de la vidéo.

Dans les autres matches de la soirée, le Celta Vigo a battu Elche 1-0 à l'arraché grâce à un but à la 90e de Joseph Aïdoo, et Almería a dominé Getafe (2-1) grâce à un doublé de l'attaquant colombien Luis Suarez (7e, 58e), s'éloignant ainsi un peu de la zone rouge.

Getafe, réduit à dix pour un carton rouge direct infligé au défenseur togolais Djené (45e+3), se rapproche lui dangereusement de la relégation. Les hommes de Quique Flores ne sont plus qu'à un point de Valence, premier reléguable, qui devait recevoir Valladolid jeudi.

Ligue des champions

Le WAC à l'assaut de Simba

C'est au Wydad qu'échoit l'honneur d'ouvrir le bal des matches retour des quarts de finale des Coupes africaines. Dès ce vendredi soir à partir de 20 heures, la compétition sera lancée en Ligue des champions avec l'opposition WAC-Simba de Tanzanie, qui sera disputée à guichets fermés au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca.

Les Rouges aborderont ce second acte avec la ferme intention de remonter le léger retard du match aller, une courte défaite par 1 à 0. Sur le papier, le WAC, tenant du titre, partira avec les faveurs des pronostics, du moment où l'équipe récupérera ses joueurs cadres, à commencer par l'attaquant sénégalais Bouly Sambo Juniors qui fut suspendu, ou encore Mohamed Ounnajem dont le différend avec le coach espagnol Juan Carlos Garrido a été dissipé suite à une rencontre de réconciliation initiée par le président du club, Saïd Naciri.

Le WAC a jugé bon de préparer cette confrontation au complexe Mohamed Benjeloun, n'optant pour la concentration que mercredi en vue de peaufiner loin de toute pression les réglages nécessaires. Un match qui reste jouable pour les Wydadis à condition de se montrer appliqués et de saisir les opportunités qu'ils vont se créer. En tout cas, le moral des joueurs est au beau fixe, conscients qu'en tant que champions sortants, le minimum à atteindre est le dernier carré de cette C1, épreuve qui réunit cette année les gros cadors du football africain.

C'est le cas du match de samedi qui opposera, toujours au Complexe Mohammed V, le Raja de Casablanca au National du Caire. Les Verts ont été défaits à l'aller par 2 à 0, résultat qui ne compromet pas outre mesure leurs chances de qualification, d'autant plus que pour



Mission : Surmonter la petite défaite du match aller.

les motiver, une conséquente prime de 100.000 dirhams leur est promise.

Les deux autres quarts verront les clubs algériens battus à l'aller, la Jeunesse sportive de Kabylie et Chabab Belouizdad, se déplacer respectivement à Tunis pour jouer l'Espérance (0-

1) et à Pretoria pour affronter Mamelodi Sundowns (1-4).

A rappeler que le troisième représentant du football national en compétition africaine, l'ASFAR, est attendu dimanche à l'Ensemble sportif Moulay Abdellah de Rabat pour donner

la réplique aux Algériens de l'USMA, et ce pour le compte des quarts de finale retour de la Coupe de la Confédération CAF. Le match aller s'était terminé à l'avantage des Algérois sur la marque de deux buts à zéro.

Mohamed Bouarab

Divers

AG du CNOM

Le Comité national olympique marocain (CNOM) tiendra ses assemblées générales au titre des années 2021 et 2022, le 12 mai à Rabat.

L'ordre du jour de ces assemblées prévoit la lecture et l'examen des rapports moral et financier au titre des années 2021 et 2022 et la présentation du rapport d'audit, indique le CNOM dans un communiqué.

Cette rencontre devrait être marquée par l'approbation du budget 2023 et l'élection du bureau exécutif du CNOM au titre du mandat 2023-2027.

Fondation Mohammed VI des champions sportifs

Le ministre de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, Chakib Benmoussa, a été élu à l'unanimité nouveau président de la Fondation Mohammed VI des champions sportifs, lors de l'assemblée générale ordinaire de la Fondation, tenue mardi à Casablanca.

Au début des travaux de cette assemblée générale, les rapports moral et financier de la période 2019-2022 ont été adoptés à l'unanimité.

Marathon des sables

Le Marocain Mohamed El Morabity a remporté la quatrième étape de la 37^e édition du Marathon des sables, disputée mercredi sur 90 km entre Jebel Zireg et Jdaïd, dans la province d'Errachidia.

El Morabity s'est imposé en 8h 14 min 39 sec, devant Aziz Yachou, auteur de 8 :14 :45 et Rachid El Morabity, tenant du titre (8 :14 :58).

Dans une déclaration à la MAP, Mohamed El Morabity a indiqué que cette étape, la plus longue de cette édition, était difficile, précisant qu'il a contrôlé la course depuis son début.

Pour sa part, Aziz Yachou a assuré qu'il peut faire mieux lors des prochaines étapes et jouer pour le titre, se disant prêt physiquement.

Le président ivoirien assure que les infrastructures pour la CAN 2023 seront livrées "à bonne date"

Le président ivoirien Alassane Ouattara a assuré, mardi à Abidjan, que les travaux des infrastructures relatives à la 34^{ème} Coupe d'Afrique des nations (CAN 2023), prévue en Côte d'Ivoire en début 2024, sont tous achevés et livrés "à bonne date".

Dans son discours sur l'état de la nation devant le Congrès (députés et sénateurs), le président Ouattara, qui a affirmé que cet événement sera "la CAN de l'hospitalité", s'est félicité de l'état d'avancement des travaux qui sont conformes au cahier des charges de la Confédération africaine de football (CAF).

La Côte d'Ivoire abritera la CAN 2023, du 13 janvier au 11 février 2024. Initialement prévue de juin à juillet 2023, cette 34^{ème} édition de la "fête du football africain" a été reportée de six mois, suite à la grande saison pluvieuse à cette période de l'année, en Côte d'Ivoire.

Outre le stade Félix Houphouët-Boigny, en réhabilitation, et le stade olympique Alassane Ouattara sis dans le district autonome d'Abidjan (respectivement au Plateau et à Ebimpé, Sud), quatre autres sont en réhabilitation ou en construction à l'intérieur du pays, indique l'Agence ivoirienne de presse.

Il s'agit du stade de la Paix de Bouaké (Centre, région du Gbêké), du stade Amadou Gon Coulibaly de Korhogo (Nord, ré-



gion du Poro), du stade Charles Konan-Banny de Yamoussoukro (Centre) et du stade Laurent Pokou de San Pedro (Sud-Ouest, région de San-Pedro).

Par ailleurs, la Confédération africaine de football a annoncé, mardi, l'ouverture des candidatures pour l'organisation du Championnat d'Afrique des nations des joueurs locaux (CHAN) 2024, et de la Ligue des champions féminine 2023.

Dans un communiqué publié sur son site électronique, l'instance dirigeante du football africain précise que la date limite de soumission des candidatures des deux compétitions est fixée au dimanche 06 mai prochain.

La CAF souligne que "conformément aux exigences, les dossiers de candidature à

présenter par les pays soumissionnaires doivent contenir les stades hôtes, les sites d'hébergement, les moyens de transport, les sites d'entraînement en plus des garanties gouvernementales", notant que son Comité exécutif sera chargé d'examiner les candidatures des associations nationales pour l'organisation des deux compétitions.

La précédente édition de la Ligue des champions féminine qui s'était tenue au Maroc en 2022, a été remportée par l'ASFAR, alors que Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud avait remporté la première édition organisée en 2021 en Egypte.

Quant au Championnat d'Afrique des nations des joueurs locaux, sur sept éditions déjà organisées, les Lions de l'Atlas ont été sacrés champions deux fois, en 2018 au

Ainsi, à l'aube d'un 12 juillet, pas comme les autres, j'avais fait le voyage à Tanger. C'était du port méditerranéen de cette ville blanche, «colombe du nord», qu'on devait embarquer à destination de la ville de Sète où Serge devait venir m'attendre. On devait se trouver, quatre heures à l'avance, à bord du bateau afin de remplir les formalités, prendre la clef de la cabine ou de la chambre et caser les bagages. Il s'agissait du «Marrakech», un luxueux et grand navire flambant neuf, récemment acquis par la COMANAV.

Là encore, mon identité professionnelle m'avait, comme par magie, ouvert les issues, même celles normalement inaccessibles au public, de ce fantastique bâtiment.

J'avais eu le privilège de faire la connaissance du Commandant de bord. C'était un charmant responsable, réunissant dans une personnalité sereinement équilibrée, la rigueur de l'organisation, la fermeté de l'autorité, la courtoisie d'un bon hôte de maison et la délicatesse d'un homme de culture. Il avait semblé visiblement m'apprécier comme j'étais impressionné par sa manière judicieuse d'évoluer entre l'accueil des voyageurs et le commandement du personnel nombreux agissant sous son autorité.

Cet échange amical spontané m'avait permis d'obtenir une place de haut standing, durant tout le voyage. Alors que j'avais payé un billet de moyenne gamme qui m'aurait casé dans une cabine à quatre personnes, mon désormais ami, le Commandant Ahmed, m'avait offert une chambre individuelle VIP dans la classe confort, bien entendu. D'autre part, la sollicitude particulière du «grand Pacha» m'avait, également, permis

d'intégrer le cercle d'une dizaine de hauts responsables de la navigation. Cela devait présenter un double intérêt : profiter du traitement privilégié qu'on réservait à leur rang et découvrir, parmi eux, le monde vertigineux et fascinant de la mer et de la marine.

La merveilleuse traversée à bord de notre village ambulant avait duré deux nuits et trois jours. Le bateau, transportant quelques deux ou trois cents heureux voyageurs, voguait lentement et tranquillement au milieu de nulle part.

Entourés et couverts du grand bleu de ce néant géant, nous progressions, confiants et enthousiastes, vers notre destination.

Je flottais au milieu des vagues du bonheur car le temps que je coulais et l'espace qui me contenait, cumulaient, dans une symbiose presque mystique, l'agrément de ce transport extraordinaire et le plaisir de la toute prochaine découverte du monde fabuleux de mes rêves infantiles et mes fantasmes juvéniles. Il y avait parmi les passagers de marque, ceux de la classe confort, une jeune femme marocaine, belle, blonde et ostentatoirement aisée. À la faveur de ses voyages répétés entre le Maroc et la France, elle avait noué des relations fort amicales avec l'ensemble du personnel navigant. Elle était joviale et très dynamique. Tout le monde la connaissait, la saluait et lui parlait. Certains poussaient même la convivialité jusqu'à oser la taquinerie qu'elle encaissait de bon cœur.

Toujours très élégamment habillée, le sourire ne quittait jamais ses lèvres bien dessinées et légèrement maquillées, dévoilant une dentition parfaitement alignée. Souvent entourée d'une bande d'officiers marins et de



voyageurs habitués, elle s'arrangeait, à chaque occasion, discrètement, de régler la note des consommations prises par l'ensemble de ses compagnons et distribuait de larges pourboires aux serveurs à la manière des princes arabes du Golfe.

Elle s'appelait Fatima. Elle m'avait été présentée par le barman en chef, un jeune diplômé d'études hôtelières, cousin du Commandant Ahmed, le premier parmi tout l'équipage avec qui j'avais fait connaissance et avec lequel j'avais lié une relation amicale qui allait durer bien au-delà de la traversée.

Comme elle était d'un abord simple et sociable, nous avions très vite entamé la conversation et elle m'avait aussitôt adopté dans la bande. Elle avait commencé par m'in-

visiter à me joindre à ses «amis» et nous ne nous quittâmes plus jusqu'à l'arrivée.

J'avais pu apprendre qu'elle résidait à Cannes depuis plus de vingt ans. Elle était divorcée d'un Marocain disparu dans la nature avec qui elle avait eu deux enfants, deux garçons de 15 et 10 ans.

En apprenant que c'était, là, mon premier voyage en France, elle m'avait interrogé sur le programme de ma visite.

«Je vais chez un ami français dans un village du sud, entre Nîmes et Montpellier et je partirai faire une petite visite de quelques jours à Paris. On ne peut pas venir à Paris sans visiter Paris.

«Oui, effectivement, c'est une ville qui vaut le détour. Au fait de détour, est-ce que tu ne voudrais pas faire un détour par Cannes ? C'est une très belle ville et puis cela te permettra de compléter ta découverte de la France et de diversifier ton voyage et tes visites.

«Pourquoi pas, c'est une bonne idée, répondis-je, sans la moindre hésitation. Qui n'a pas rêvé de la Côte d'Azur et de ses belles plages ? Ton aimable invitation est une véritable aubaine pour moi...

Nous avions alors convenu que je devais l'appeler pour lui indiquer la date et l'heure de mon arrivée à Cannes.

Le «Marrakech», poussant ses coups de sirène, avait accosté, peu après midi, au coquet port de Sète. En mettant pied à terre, j'avais franchi, enfin, la frontière du monde fantastique et éblouissant de mes rêves, mes lectures et mes leçons d'histoire et de géographie. J'étais bien en terre de France...

(A suivre)

Recettes

Chaussons au thon et poireaux



Ingrédients :

- 450 g de farine
 - 1 c à s de sucre
 - 1 c à c de sel
 - 5 c à s d'huile d'olive
 - 1 c à c levure boulangère fraîche ou 1 c à c de levure sèche
 - 200 ml d'eau tiède pour former la pâte
 - Pour la garniture
 - 1 boîte de thon
 - 3 blancs de poireaux
 - Une poignée d'olives vertes
 - Sel et poivre
 - 2 c à s de crème épaisse
 - Fromage râpé
 - 2 c à s d'huile d'olive
 - Thym séché
 - Pour la dorure
 - 1 jaune d'œuf + 1 cs de lait
 - Graines de sésame / Pavot ou fromage
- Instructions**
Dans un saladier, mettre la farine, ajoutez le sucre, le sel, l'huile, l'eau tiède avec la levure. Mélanger pour

former une pâte que vous pétrissiez jusqu'à ce qu'elle soit bien lisse et homogène.

Couvrir avec un linge propre et la mettre de côté pour lever pendant 30 à 40 minutes.

Préparer la farce

Chauffer une sauteuse avec l'huile d'olive, mettre les poireaux coupés finement, laisser rissoler en remuant quelques minutes. Ajouter le thon émietté, sel et poivre, les olives vertes, du thym séché remuer un peu puis ajouter 2 bonnes cuillères à soupe de fromage crémeux ou crème épaisse

Faire les chaussons

Diviser la pâte en deux, étaler la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie en farinant le plan de travail pour éviter qu'elle colle. La pâte doit avoir une épaisseur de 3mm. À l'aide d'une tasse ou un emporte-pièce couper des cercles de pâte. Disposer 1 cuillère à soupe de garniture au centre de chaque pièce et souder les bords en appuyant avec une fourchette.

Badigeonner les chaussons salés avec du jaune d'œuf et saupoudrer quelques graines de sésame.

Enfourner sans attendre dans un four préchauffé à 200 ° pour 15 à 20 min.

Un trafiquant échappe aux policiers américains après leur avoir acheté de la méthamphétamine

Voilà un rebondissement dont ils se seraient bien passés : des policiers californiens infiltrés ont laissé filer 27 kilos de méthamphétamine dans la nature, après avoir perdu la trace du trafiquant à qui ils avaient vendu la marchandise.

Cette transaction surveillée devait permettre aux agents du shérif du comté de Riverside, près de Los Angeles, de prendre le criminel la main dans le sac.

Mais après avoir récupéré le cash et livré la drogue de synthèse, les policiers semblent s'être fait avoir comme des bleus.

"Après la transaction, le suspect s'est éloigné et (...)"

une poursuite s'est engagée", explique un communiqué de presse du shérif, retraçant cette opération qui a eu lieu le 19 avril. "En raison de la vitesse élevée et du mépris du suspect pour la sécurité publique, les adjoints ont perdu de vue le véhicule."

"C'est assez embarrassant", a reconnu Michael Lujan, un ex-capitaine à la retraite anciennement affecté aux services du shérif de Riverside, dans les colonnes du Los Angeles Times. "C'est malheureux parce que maintenant nous avons des stupéfiants supplémentaires dans la rue."

"Qu'on puisse laisser

quelqu'un monter dans son véhicule, cela m'échappe", a-t-il ajouté, en estimant la vente autour de 35.000 dollars.

Stimulant illégal destructeur et très addictif, la méthamphétamine est produite grâce à une délicate alchimie, largement chroniquée dans la série "Breaking Bad". Elle suit un professeur de chimie qui se lance dans le trafic par nécessité, et devient un criminel envieux, jusqu'à sa chute inéluctable.

Après leur bêtise, les policiers de Riverside espèrent eux sûrement prendre leur revanche au prochain épisode.

